



## **Conseil de Communauté**

### **Compte rendu succinct**

Affiché au siège de la CAGB le : 22/12/15	<b>Séance du jeudi 17 décembre 2015 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs</b>	Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER
---	---	--

#### **PRESENCES**

**Liste des présents annexée**

#### **RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 17 décembre 2015 à 18h00 à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

#### **Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

↳ **R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 23/11/15**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Mme Catherine BARTHELET comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil du 23/11/15.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 0

## **Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique**

### ↳ R. 7.1 - Port d'agglomération - Vote des tarifs à compter de 2016

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020, se prononce favorablement sur les tarifs du port d'agglomération applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 tels que figurant dans la grille tarifaire.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 101                    Contre : 0                    Abstention : 0

### ↳ R. 7.2 - Evolution du fonds d'aide aux écoles de musique en faveur des écoles de musique structurantes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020, se prononce favorablement sur l'évolution du fonds d'aide aux écoles de musique à partir de 2016.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 99                    Contre : 0                    Abstention : 0

### ↳ R. 7.3 - Demande de renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants auprès de la DRAC

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la demande de renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants auprès de la DRAC,
- désigne Monsieur Jean-Yves PRALON comme titulaire de la licence de spectacles vivants de catégories 1 (exploitant de lieu), 2 (producteur) et 3 (diffuseur).

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 99                    Contre : 0                    Abstention : 0

### ↳ R. 7.4 - CRR - Convention avec l'Education Nationale pour les classes de pratique musicale à l'école Jean Macé

Mme A. VIGNOT et M. P. BONTEMPS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020 :

- se prononce favorablement sur le renouvellement du partenariat entre le Conservatoire et l'Education Nationale pour l'implantation de classes à pratique vocale à l'école Jean Macé,
- se prononce favorablement sur la réalisation par le CRR d'une étude de faisabilité sur la création d'une filière à horaires aménagés « VOIX » avec l'Education Nationale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 98                    Contre : 0                    Abstention : 0

### ↳ R. 7.5 - CRR - Rémunération des enseignants du Conservatoire du Grand Besançon dans le cadre de l'action culturelle et artistique de l'établissement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020, sur la grille de rémunération des enseignements du CRR à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 99                    Contre : 0                    Abstention : 0

↳ **R. 7.6 - Convention et dispositif Ordiclasse 2016**

Mmes E. MAILLOT et C. MICHEL et MM. JL. FOUSSERET et YM. DAHOUI, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020 :

- se prononce favorablement sur le renouvellement du dispositif Ordiclasse pour l'année 2016,
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec la Ville de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0

↳ **R. 7.7 - Extension de la Dorsale Régionale**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020 :

- se prononce favorablement sur la réalisation de l'extension de la dorsale régionale, sous réserve de la prise en charge du financement de cette opération par le Conseil régional,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à engager les démarches correspondantes,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat de mise à disposition de fibres nues et de sites de livraison passé avec APRR pour un montant de 166 400 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 99 Contre : 0 Abstention : 0

↳ **R. 7.8 - Renouvellement de la convention d'assistance technique et de maîtrise d'œuvre - Syndicat Mixte Lumière**

Mmes AS. ANDRIANTAVY, ML. DALPHIN, M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN, M. LEMERCIER, E. MAILLOT, C. MICHEL et S. WANLIN et MM. A. BLESSEMAILLE, P. BONNET, L. CROIZIER, E. DUMONT, L. FAGAUT, JL. FOUSSERET, B. GAVIGNET, P. GONON, D. HUOT, A. PARIS et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020 :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention d'assistance technique et de maîtrise d'œuvre avec le Syndicat mixte Lumière,
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 80 Contre : 0 Abstention : 0

**Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche**

↳ **R. 3.1 - Aktya - Augmentation du capital social**

MM. G. BAULIEU, A. BLESSEMAILLE, N. BODIN, M. FELT, JL. FOUSSERET, B. GAVIGNET, P. GONON et T. MORTON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- approuve les modalités de la transformation de l'avance en compte courant en capital d'Aktya,
- autorise M. Dominique SCHAUSS à signer l'avenant n°1 à la convention d'avance en compte courant d'associé.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 89 Contre : 0 Abstentions : 2

↳ R. 3.2 - FIE - Aide au Loyer - Société 2089

A la majorité, 6 contre, 24 abstentions, le Conseil de Communauté :

- attribue à la société 2089 une aide de 40 824 € pour réaliser son projet d'implantation sur la technopole Témis de Besançon, sous réserve du maintien sur site par l'entreprise pendant 3 ans de l'activité ainsi aidée à compter de son installation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 69 Contre : 6 Abstentions : 24

↳ R. 3.3 - Enseignement supérieur et Recherche - Subventions UFC - Diffusion de la culture scientifique et technique

Mmes C. COMTE-DELEUZE et S. PESEUX et MM. B. ASTRIC, P. BONTEMPS, JL. FOUSSERET, Y. POUJET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- attribue une subvention de 15 500 € à l'Université de Franche-Comté au titre du fonctionnement de l'Université Ouverte,
- autorise M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.4 - Enseignement supérieur et Recherche - Subvention UFC - Contrats doctoraux

Mmes C. COMTE-DELEUZE, S. PESEUX et A. VIGNOT et M. B. ASTRIC, P. BONTEMPS, JL. FOUSSERET, Y. POUJET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 115 747,40 € dans le cadre du soutien de 4 contrats doctoraux pour l'année universitaire 2015-2016,
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 95 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 3.5 - Enseignement supérieur et Recherche - Subvention ENSMM - Bourses mobilité internationale entrante

Mme F. GALLIOU et MM. N. BODIN, P. BONTEMPS, JL. FOUSSERET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 21 600 € à l'ENSMM au titre des bourses relatives à l'accueil des étudiants internationaux,
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 93 Contre : 2 Abstention : 0

↳ R. 3.6 - Mission Locale - Accompagnement à la restructuration et à la mise en place d'une nouvelle gouvernance

Mmes C. CAULET, S. THIVET et S. WANLIN et MM. A. BLESSEMAILLE, G. CHALNOT, P. CURIE, M. FELT, J. KRIEGER, A. LORIGUET, C. PREIONI et F. TAILLARD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 contre et 4 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'octroi à la Mission Locale d'une participation à hauteur de 15 000 € pour le financement de l'accompagnement à la restructuration et à la mise en place d'une nouvelle gouvernance,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention relative à cette subvention.

Rapport adopté à la majorité :                    Pour : 86                    Contre : 2                    Abstentions : 4

3.7 - Convention entre la Mission Locale Espace Jeunes et la CAGB - Soutien financier 2016

Mmes C. CAULET, S. THIVET et S. WANLIN et MM. A. BLESSEMAILLE, G. CHALNOT, P. CURIE, M. FELT, J. KRIEGER, A. LORIGUET, C. PREIONI et F. TAILLARD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 11 contre, 6 abstentions, le Conseil de Communauté :

- approuve le versement d'une subvention de 181 116 € à l'association Mission Locale Espace Jeunes pour l'exercice 2016,
- approuve la convention annuelle à conclure avec l'association Mission Locale Espaces Jeunes,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à la majorité :                    Pour : 75                    Contre : 11                    Abstentions : 6

↳ R. 3.8 - Palente et Témis Innovation - Choix du mode de gestion des pépinières et de l'hôtel d'entreprises

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le choix de la DSP comme mode de gestion de la pépinière de Palente et de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises de Témis Innovation.

Rapport adopté à la majorité :                    Pour : 99                    Contre : 2                    Abstention : 0

↳ R. 3.9 - Zone des Portes de Vesoul - Bilan de la concertation préalable

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le bilan de la concertation préalable à la création de la zone des Portes de Vesoul.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 101                    Contre : 0                    Abstention : 0

↳ R. 3.10 - Zone des Portes de Vesoul - Dossier de création de ZAC

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce sur la création de la ZAC des Portes de Vesoul,
- approuve le dossier de création de ZAC et son mode de réalisation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 101                    Contre : 0                    Abstention : 0

↳ R. 3.11 - ZAC des Hauts du Chazal - Compte-rendu annuel à la Collectivité - Bilan au 31/12/2014  
MM. A. BLESSEMAILLE, N. BODIN, B. GAVIGNET, JY. PRALON et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- approuve le bilan révisé au 31 décembre 2014 issu du CRAC Hauts du Chazal pour un montant de 47 874 986 € HT,
- approuve l'engagement des co-concédants (Ville + Grand Besançon) à l'opération ZAC des Hauts du Chazal à hauteur de 19 050 956 € dont 3 312 702 € pour le Grand Besançon,
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer l'avenant n°14 à la convention publique modifiant l'effort financier de l'autorité publique cocontractante.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 93 Contre : 0 Abstentions : 2

↳ R. 3.12 - Aktya - Rapport des administrateurs - Exercice 2014

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté prend acte du rapport relatif à l'activité et aux comptes annuels d'Aktya « L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon » pour l'exercice 2014.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 99 Contre : 0 Abstentions : 2

↳ R. 3.13 - Territoire 25 - Rapport des administrateurs - Exercice 2014

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté prend acte du rapport relatif à l'activité et aux comptes annuels de la SPL Territoire 25 pour l'exercice 2014.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 99 Contre : 0 Abstentions : 2

↳ R. 3.14 - sedD - Rapport des administrateurs - Exercice 2014

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté prend acte du rapport relatif à l'activité et aux comptes annuels de la sedD pour l'exercice 2014.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 99 Contre : 0 Abstentions : 2

### **Commission n°04 : Développement durable**

↳ R. 4.1 - Fonds « Isolation et Energies pour les communes » - Subventions aux communes de Montfaucon, Amagney, Chalezeule, Pelousey

Mmes A. ANTOINE, C. BARTHELET et C. PETER et MM P. CONTOZ, C. GRESSET-BOURGEOIS, T. JAVAUX, C. MAGNIN-FEYSOT et D. VARCHON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance des projets des communes de Montfaucon, Amagney, Chalezeule et Pelousey,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de :
  - 216 € à la commune de Montfaucon pour ses travaux de remplacement de la porte d'entrée de la salle polyvalente,
  - 23 773 € à la commune d'Amagney pour ses travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie en logements,
  - 24 498 € à la commune de Chalezeule pour ses travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal en maison médicale,
  - 14 721 € à la commune de Pelousey pour ses travaux de rénovation de l'ancienne mairie,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir avec les communes d'Amagney, Chalezeule et Pelousey.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0

R. 4.2 - Fonds « Centres de villages » - Attribution de subventions aux communes de Chemaudin, Deluz, Fontain, Gennes et Pelousey

Mmes C. BARTHELET, MP. BRIENTINI, M. DONEY et T. ROBERT et MM. A. CUENOT, G. GAVIGNET, F. TAILLARD, M. PANNARD, JP. VAGNE et D. VARCHON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'un montant de :
  - 2 207,02 € à la commune de Chemaudin pour l'aménagement d'une allée piétonne à la Malplanche, correspondant à 50 % du montant des études et à 25 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
  - 40 005,92 € à la commune de Deluz pour la réfection de la toiture des anciennes papeteries, correspondant à 50 % du montant des études et à 33 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
  - 29 257,61 € à la commune de Fontain pour l'aménagement de voirie - Chemin sur Crête, correspondant à 50 % du montant des études et à 33 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
  - 296,54 € à la commune de Gennes pour l'aménagement du verger des enfants, correspondant à 33 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
  - 21 487,10 € à la commune de Pelousey pour la création d'un cheminement piétons (rue du Chêne Bénit), correspondant à 33 % du reste à charge pour la réalisation des travaux,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 98                      Contre : 0                      Abstention : 0

**Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage**

R. 5.1 - Programmation de droit commun 2015 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics

Mmes C. JARROT, S. JOLY, M. LEMERCIER, D. POISSENOT et K. ROCHDI et MM. F. ALLEMANN, N. BODIN, P. CURIE, B. GAVIGNET, M. OMOURI, R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la demande d'agrément et de financement déposée par Grand Besançon Habitat pour un montant total de 152 868 € sur crédits délégués de l'Etat, dans le cadre de la programmation de droit commun 2015,
- se prononce favorablement sur l'octroi des subventions sur fonds propres du Grand Besançon en faveur de la production neuve de logements locatifs publics à destination de Grand Besançon Habitat pour un montant total de 868 322 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de subvention et d'agrément correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 93                      Contre : 0                      Abstention : 0

↳ R. 5.2 - Subvention au bénéfice d'Habitat 25 - Construction de 15 logements - 6 avenue Ile de France à Besançon - PRU Planoise

Mme M. LEMERCIER et M. R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention d'un montant de 34 305 € à Habitat 25 pour la construction de 15 logements (8 PLUS CD / 4 PLUS et 3 PLAI) situés 6 avenue Ile de France à Besançon dans le cadre du PRU de Planoise.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 101 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 5.3 - Conditions de financement du Grand Besançon en soutien à la construction de logements locatifs publics 2016-2019

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les conditions de financement du Grand Besançon en soutien à la construction de logements locatifs publics pour la période 2016-2020.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 5.4 - Avenant n°3 de fin de gestion 2015 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°3 de fin de gestion 2015 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé avec l'Agence Nationale de l'Habitat,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°3.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0

**Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

↳ R. 0.2 - Commission de délégation de service public (CDSP) - Election des membres

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté élit, pour siéger à la Commission de délégation de service public (CDSP) :

- MM. Frédéric ALLEMANN, Yannick POUJET, Patrick CORNE, Jean-Yves PRALON et Pierre CONTOZ, comme membres titulaires,
- Mme Danielle POISSENOT et MM. Dominique SCHAUSS, Denis JACQUIN, Jean-Marc BOUSSET et Daniel PARIS, comme membres suppléants.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 101 Contre : 0 Abstentions : 2

**Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes**

**Finances**

↳ R. 1.1.1 - Décision modificative n°4 - 2015

A l'unanimité des suffrages exprimés, 13 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la Décision Modificative n°4 de l'année 2015 pour le budget principal et le budget annexe Transports du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 90 Contre : 0 Abstentions : 13



↳ R. 1.1.2 - Révisions des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement / crédit de paiement (AE/CP)

A l'unanimité des suffrages exprimés, 13 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision et sur les découpages en crédits de paiement des autorisations de programme suivantes :

- AP/CP « Aménagement de l'Entrée Est »,
- AP/CP « Pépinière maraîchère »,
- AP/CP « Aménagement de l'extension du dépôt de Planoise 2<sup>ème</sup> phase »,
- AP-AE/CP « Réalisation de la ligne de Tramway ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 90 Contre : 0 Abstentions : 13

↳ R. 1.1.3 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2016

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur une ouverture anticipée des crédits d'investissement 2016 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2015, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2016.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 90 Contre : 0 Abstentions : 13

↳ R. 1.1.4 - Budget annexe Déchets 2016

A l'unanimité des suffrages exprimés, 18 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le budget 2016 de la Gestion des Déchets.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 85 Contre : 0 Abstentions : 18

↳ R. 1.1.5 - Tarifs de la gestion des déchets 2016

A l'unanimité des suffrages exprimés, 15 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les montants des tarifs 2016 de la gestion des déchets entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 88 Contre : 0 Abstentions : 15

↳ R. 1.1.6 - Participation financière 2015 du Grand Besançon à la campagne de communication mise en place par le Conseil Régional « l'Originale Franche-Comté »

Mmes S. GAUTHEROT et A. VIGNOT et M. P. BONTEMPS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 14 contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le versement au Conseil Régional d'une subvention de 18 580 € en 2015, au titre de la participation annuelle du Grand Besançon et de sa mise en valeur dans la campagne régionale de promotion et de communication mise en œuvre par la Région Franche-Comté sous le titre « l'Originale Franche-Comté ».

Rapport adopté à la majorité : Pour : 87 Contre : 14 Abstention : 0

↳ R. 1.1.7 - Participation de la CAGB au fonctionnement du SMABLV

Mmes C. CUINET, ML. DALPHIN, M. DONEY, M. LEMERCIER et T. ROBERT et MM. G. BAULIEU, JM. CAYUELA, L. FAGAUT, JL. FOUSSERET, G. GALLIOT, D. HUOT, C. LINDECKER, JP. MICHAUD et T. MORTON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté autorise l'inscription de la somme complémentaire de 7 620 € au budget principal de la CAGB afin que la participation au fonctionnement du Syndicat mixte de l'aérodrome de Besançon - La Vèze (SMABLV) s'élève à 143 240 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 83 Contre : 0 Abstentions : 2

↳ R. I.1.8 - Avenant n°1 à la convention de services communs 2015 entre la CAGB et le SMABLV

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention de services communs 2015 à intervenir entre la CAGB et le Syndicat mixte de l'aérodrome de Besançon-La Vèze (SMABLV),
- autorise M. Michel LOYAT à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 83 Contre : 0 Abstentions : 2

↳ R. I.1.9 - Convention de services communs entre la CAGB et le SMABLV

Mmes C. CUINET, ML. DALPHIN, M. DONEY, M. LEMERCIER et T. ROBERT et MM. G. BAULIEU, JM. CAYUELA, L. FAGAUT, JL. FOUSSERET, G. GALLIOT, D. HUOT, C. LINDECKER, JP. MICHAUD et T. MORTON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention de services communs entre la CAGB et le SMABLV,
- autorise Monsieur Michel LOYAT à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 83 Contre : 0 Abstentions : 2

↳ R. I.1.10 - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de services entre la CAGB et le SYBERT

Mmes D. CAULET, F. GALLIOU et C. THIEBAUT et MM. T. BIZE, JM. BOUSSET, P. DUCHEZEAU, T. JAVAUX, M. LETHIER, C. LINDECKER, F. LOPEZ, Y. POUJET et R. STHAL, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020 :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de services entre le Grand Besançon et le SYBERT, portant reconduction de cette convention pour l'année 2016,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 90 Contre : 0 Abstentions : 2

## **Ressources humaines**

↳ R. I.2.1 - Mutualisation de services - Evolution des services communs entre la CAGB, la Ville de Besançon et le CCAS : rattachement de la Direction du Parc Auto Logistique (PAL) à la CAGB, évolution en service commun entre la CAGB, la Ville et le CCAS et évolution de ses missions au 1<sup>er</sup> janvier 2016

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le rattachement de la Direction du PAL dans sa nouvelle organisation à la CAGB,
- se prononce favorablement sur la création de l'ensemble des postes de la Direction du PAL dans sa nouvelle organisation à la CAGB,
- se prononce favorablement sur la suppression des postes du service moyens généraux de la CAGB,
- se prononce favorablement sur le transfert de plein droit à la CAGB des agents de la Ville et du CCAS concernés par le projet,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de création de services communs à intervenir entre la Ville de Besançon, le CCAS et la CAGB.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 101 Contre : 0 Abstentions : 2

↳ R. 1.2.2 - Mutualisation de services - Création de nouveaux services communs au 1<sup>er</sup> janvier 2016  
- Entre la CAGB et la Ville de Besançon : Direction des Finances et Direction de la Performance et du Conseil de Gestion - Entre la CAGB, la Ville de Besançon et le CCAS : Direction de l'Administration Générale

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la création de deux nouveaux services communs entre le Grand Besançon et la Ville de Besançon et leur rattachement à la CAGB : Direction des Finances et Direction de la Performance et du Conseil de Gestion,
- se prononce favorablement sur la création d'un nouveau service commun entre le Grand Besançon, la Ville de Besançon et le CCAS et son rattachement à la CAGB : Direction de l'Administration Générale,
- se prononce favorablement sur la suppression des postes des actuels « Direction des Finances », « Service Conseil de Gestion », « Direction de la Gestion des Partenaires Extérieurs » et « Direction de l'Administration Générale » de la CAGB,
- se prononce favorablement sur la création à la CAGB de l'ensemble des postes des nouveaux services communs : Direction des Finances, Direction de la Performance et du Conseil de Gestion et Direction de l'Administration Générale,
- se prononce favorablement sur le transfert de plein droit à la CAGB des agents municipaux pour les directions suivantes : Direction des Finances, Direction de la Performance et du Conseil de Gestion et Direction de l'Administration Générale,
- autorise M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer l'avenant n°4 à la convention de création de services communs entre la Ville de Besançon et la CAGB,
- autorise M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer l'avenant n°2 à la convention de création de services communs entre la Ville de Besançon, la CAGB et le CCAS.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 101                    Contre : 0                    Abstentions : 2

↳ R. 1.2.3 - Evaluation des charges transférées - Coûts définitifs 2015

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- approuve les modalités et résultats du calcul des coûts définitifs des transferts 2015 :
  - Emploi-insertion : 62 334 € pour 2015 ; 421 672 € pour 2016 et suivants,
  - Enseignement supérieur : 280 085 € pour 2015 ; 330 765 € pour 2016 et suivants,
  - Contrat de Ville : 176 697 pour 2015 ; 341 759 € pour 2016 et suivants,
  - Charges d'entretien de la voirie communautaire suite à la réalisation du tramway : 253 606 € pour 2015 et suivants,
- prend connaissance des modalités et résultats du calcul du coût définitif des services communs pour 2015 :
  - Services communs mutualisés avant 2015 : 7 501 248 €,
  - Direction générale partielle : 96 754 €,
  - Service Autorisation du droit des sols (ADS) : 190 422 €.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 101                    Contre : 0                    Abstentions : 2

↳ R. 1.2.4 - Evaluation des charges transférées - Coûts prévisionnels 2016

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté approuve les modalités et résultats prévisionnels du calcul des transferts de charges 2016 :

- de la compétence Logement : 1 13 408 €,
- des services communs :
  - hors PAL : 9 311 255 €,
  - PAL : 6 412 443,
- du service d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) : 380 844 €.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 101                    Contre : 0                    Abstentions : 2

↳ R. 1.2.5 - Politique de la Ville - Avenant à la convention de mise à disposition de la Direction Contrat de Ville

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de la Direction Contrat de Ville,
- autorise M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 101                    Contre : 0                    Abstentions : 2

↳ R. 1.2.6 - Transfert de compétence en matière de logement et d'habitat de la Ville de Besançon vers la CAGB

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le transfert du service Logement de la Ville de Besançon et les modalités proposées,
- autorise la création des deux emplois correspondants dans la liste des emplois permanents du Grand Besançon (transfert de la Ville de Besançon),
- valide l'évaluation provisoire du montant à prélever sur l'ACTP.

Rapport adopté à la majorité :                    Pour : 101                    Contre : 2                    Abstention : 0

↳ R. 1.2.7 - Mission « Transfert de la compétence eau et assainissement » - Création de postes et demandes de subvention

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la mise en place de la mission de préfiguration du transfert de la compétence Eau Assainissement,
- se prononce favorablement sur la création de deux postes de chargés de mission, cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, dans la liste des emplois permanents de la CAGB (dont un par redéploiement),
- se prononce favorablement sur le budget et le plan de financement de la mission à hauteur de 600 000 € pour la période allant de janvier 2016 à juin 2018,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
  - solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau RMC et du Conseil Départemental du Doubs,
  - signer tous documents à intervenir dans le cadre de cette opération.

Rapport adopté à la majorité :                    Pour : 101                    Contre : 2                    Abstention : 0

↳ R. 1.2.8 - Abrogation de l'indemnité exceptionnelle et mise en place d'une indemnité dégressive

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- prend acte de l'abrogation de l'indemnité exceptionnelle,
- se prononce favorablement sur la mise en œuvre de l'indemnité dégressive à compter au 1<sup>er</sup> mai 2015.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 101                      Contre : 0                      Abstentions : 2

↳ R. 1.2.9 - Organisation des élections des représentants des personnels aux Commissions Administratives Paritaires (CAP) de la CAGB

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités d'organisation des élections des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires de la CAGB dont les scrutins se dérouleront le jeudi 28 janvier 2016.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 103                      Contre : 0                      Abstention : 0

**Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations**

↳ R. 6.1 - Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

A la majorité, 1 contre, 5 abstentions, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) et en débat,
- formule un avis favorable sur le projet de SDCI, notamment concernant le futur périmètre de la CAGB, assorti de 5 réserves concernant :
  - l'évolution du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SMSCoT),
  - la fusion du Syndicat Mixte du Parc Scientifique (SMPSI) et du Syndicat Mixte de l'Aire industrielle de Besançon Ouest (SMAIBO),
  - la dissolution du Syndicat Intercommunal de l'Echangeur de Valentin (SIEV),
  - la fusion du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Grandfontaine (SIAG) et du Syndicat du Moulinot,
  - la fusion du Syndicat scolaire de la Lanterne avec le SIVOM Audeux-Chaucenne-Noironte,
- autorise M. le Président à transmettre l'avis du Grand Besançon au Préfet du Département du Doubs et à la prochaine commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) qui disposera d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet.

Rapport adopté à la majorité :                      Pour : 97                      Contre : 1                      Abstentions : 5

↳ R. 6.2 - Modification du règlement intérieur du Conseil de Développement Participatif (CDP)

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modifications apportées au règlement intérieur du CDP.

Rapport adopté à l'unanimité :                      Pour : 101                      Contre : 0                      Abstentions : 2

## **Commission n°02 : Mobilités**

### ↳ R. 2.1 - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de services de la Ville de Besançon pour la gestion de voiries d'intérêt communautaire - Modification de l'organisation de la propreté des voiries et de certains équipements

Mme M. ZEHAF et M. JL. FOUSSERET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention relative à la mise à disposition au Grand Besançon de services municipaux pour la gestion de la voirie d'intérêt communautaire avec la Ville de Besançon,
- autorise M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer cet avenant n°1.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 100 Contre : 0 Abstention : 0

### ↳ R. 2.2 - Avenant n°8 à la convention de Délégation de service public (DSP) de gestion des lignes urbaines - Evolution des tarifs Ginko

A la majorité, 11 contre et 16 abstentions, le Conseil de Communauté :

- approuve la nouvelle grille tarifaire du réseau de transport Ginko applicable à compter du 1<sup>er</sup> février 2016,
- se prononce favorablement sur l'avenant n°8 au contrat de Délégation de Service Public et ses annexes,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°8 au contrat de Délégation de Service Public.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 76 Contre : 11 Abstentions : 16

### ↳ R. 2.3 - Projet global de transport en commun en site propre (TCSP) - Création d'une Commission d'indemnisation amiable du TCSP (CIAT)

A la majorité, 2 contre, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020 :

- se prononce favorablement sur la mise en place d'une Commission d'indemnisation amiable au titre du TCSP (CIAT) des commerçants, artisans et professions libérales, dont l'activité serait lésée par l'impact direct des travaux de création de la ligne de TCSP Témis - Campus de la Bouloie - Gare Viotte,
- se prononce favorablement sur la composition, le siège de la CIAT et la date limite d'installation pour déposer une demande d'indemnisation,
- autorise M. le Président à désigner les personnes (intuitu personae) titulaires et suppléantes siégeant au sein de la CIAT, sur le fondement de l'article L.5211-10 du CGCT.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 101 Contre : 2 Abstention : 0

## **Questions diverses**

### ↳ R. 8.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

### ↳ R. 8.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

# Conseil de Communauté

## Séance du jeudi 17 décembre 2015

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 1.2.7, 1.2.8, 1.2.9, 6.1, 6.2, 2.1, 2.2, 2.3, 8.1 et 8.2

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h35.

**Etaient présents :** **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 3.11), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.6), M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 2.2), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 1.1.3), M. Thierry MORTON (à partir du 3.6), M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 7.5), M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Braillans** : M. Alain BLESSEMILLE **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à partir du 4.2) **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 7.1) **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Osselle** : Mme Sylvie THIVET **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pugey** : M. Frank LAIDIE (à partir du 7.1) **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Routelle** : M. Daniel CUCHE **Saône** : M. Yoran DELARUE (représenté par Mme Sylvie GAUTHEROT) **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire-Arcier** : M. Charles PERROT **Vaire-le-Petit** : M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

**Etaient absents :** **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, M. Guerric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Sylvie WANLIN **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Busy** : M. Alain FELICE **Champoux** : M. Philippe COURTOT **François** : M. Claude PREIONI **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Torpes** : M. Denis JACQUIN

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine BARTHELET

### **Procurations de vote :**

**Mandants :** J. ACARD, T. BIZE (à partir du 3.12), P. BONTEMPS, Y.M. DAHOUI, J. GROSPERRIN, J.S. LEUBA (à partir du 2.3), C. MICHEL (à partir du 1.1.4), T. MORTON (jusqu'au 3.5), M. OMOURI, S. PESEUX, D. SCHAUSS (jusqu'au 7.4), M. SEBBAH, S. WANLIN, P. CHANEY, C. PREIONI, D. HUOT (jusqu'au 7.1), P. CONTOZ (à partir du 4.2), P. BELUCHE, J.M. BOUSSET, D. JACQUIN (à partir du 3.6).

**Mandataires :** P. MOUGIN, E. MAILLOT (à partir du 3.12), R. REBRAB, D. POISSENOT, P. BONNET, M. LOYAT (à partir du 2.3), D. DARD (à partir du 1.1.4), N. BODIN (jusqu'au 3.5), C. WERTHE, L. FAGAUT, K. ROCHDI (jusqu'au 7.4), M.L. DALPHIN, B. FALCINELLA, J. BAVEREL, B. GAVIGNET, P. CONTOZ (jusqu'au 7.1), D. HUOT (à partir du 4.2), J. KRIEGER, T. JAVAUX, J.L. FOUSSERET (à partir du 3.6).



# **Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

## **Procès-verbal**

### **Conseil de Communauté**

**Séance du jeudi 17 décembre 2015**

*Amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs*



## ORDRE DU JOUR

<b>Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon</b>	<b>21</b>
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal du Conseil du 23/11/15	21
<b>Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique</b>	<b>23</b>
Rapport n°7.1 - Port d'agglomération - Vote des tarifs à compter de 2016	23
Rapport n°7.2 - Évolution du fonds d'aide aux écoles de musique en faveur des écoles de musique structurantes	24
Rapport n°7.3 - Demande de renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants auprès de la DRAC	24
Rapport n°7.4 - CRR - Convention avec l'Éducation nationale pour les classes de pratique musicale à l'école Jean Macé	24
Rapport n°7.5 - CRR - Rémunération des enseignants du Conservatoire du Grand Besançon dans le cadre de l'action culturelle et artistique de l'établissement	25
Rapport n°7.6 - Convention et dispositif Ordiclasse 2016	25
Rapport n°7.7 - Extension de la Dorsale Régionale	26
Rapport n°7.8 - Renouvellement de la convention d'assistance technique et de maîtrise d'œuvre - Syndicat Mixte Lumière	26
<b>Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche</b>	<b>26</b>
<b>Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche</b>	<b>26</b>
Rapport n°3.1 - Aktya - Augmentation du capital social	26
Rapport n°3.2 - FIE - Aide au Loyer - Société 2089	27
Rapport n°3.3 - Enseignement supérieur et Recherche - Subventions UFC - Diffusion de la culture scientifique et technique	27
Rapport n°3.4 - Enseignement supérieur et Recherche - Subvention UFC - Contrats doctoraux	28
Rapport n°3.5 - Enseignement supérieur et Recherche - Subvention ENSMM - Bourses mobilité internationale entrante	28
Rapport n°3.6 - Mission Locale - Accompagnement à la restructuration et à la mise en place d'une nouvelle gouvernance	28
Rapport n°3.7 - Convention entre la Mission Locale Espace Jeunes et la CAGB - Soutien financier 2016	29
Rapport n°3.8 - Palente et Témis Innovation - Choix du mode de gestion des pépinières et de l'hôtel d'entreprises	30
Rapport n°3.9 - Zone des Portes de Vesoul - Bilan de la concertation préalable	30
Rapport n°3.10 - Zone des Portes de Vesoul - Dossier de création de ZAC	31
Rapport n°3.11 - ZAC des Hauts du Chazal - Compte-rendu annuel à la Collectivité - Bilan au 31/12/2014	31
Rapport n°3.12 - Aktya - Rapport des administrateurs - Exercice 2014	32
Rapport n°3.13 - Territoire 25 - Rapport des administrateurs - Exercice 2014	32
Rapport n°3.14 - SedD - Rapport des administrateurs - Exercice 2014	32

<b>Commission n°04 : Développement durable</b>	<b>33</b>
Rapport n°4.1 - Fonds « Isolation et Énergies pour les communes » - Subventions aux communes de Montfaucon, Amagney, Chalezeule, Pelousey	33
Rapport n°4.2 - Fonds « Centres de villages » - Attribution de subventions aux communes de Chemaudin, Deluz, Fontain, Gennes et Pelousey	33
<b>Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage</b>	<b>34</b>
Rapport n°5.1 - Programmation de droit commun 2015 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics	34
Rapport n°5.2 - Subvention au bénéfice d'Habitat 25 - Construction de 15 logements - 6 avenue Ile de France à Besançon - PRU Planoise	34
Rapport n°5.3 - Conditions de financement du Grand Besançon en soutien à la construction de logements locatifs publics 2016-2019	34
Rapport n°5.4 – Avenant n°3 de fin de gestion 2015 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat public	34
<b>Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon</b>	<b>35</b>
Rapport n°0.2 - Commission de délégation de service public (CDSP) - Élection des membres	35
<b>Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes</b>	<b>35</b>
<b>Finances</b>	<b>35</b>
Rapport n°1.1.1 - Décision modificative n°4 - 2015	35
Rapport n°1.1.2 - Révisions des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement/crédit de paiement (AE/CP)	36
Rapport n°1.1.3 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2016	36
Rapport n°1.1.4 - Budget annexe Déchets 2016	36
Rapport n°1.1.5 - Tarifs de la gestion des déchets 2016	38
Rapport n°1.1.6 - Participation financière 2015 du Grand Besançon à la campagne de communication mise en place par le Conseil Régional « l'Originale Franche-Comté »	40
Rapport n°1.1.7 - Participation de la CAGB au fonctionnement du SMABLV	40
Rapport n°1.1.8 - Avenant n° 1 à la convention de services communs 2015 entre la CAGB et le SMABLV	41
Rapport n°1.1.9 - Convention de services communs entre la CAGB et le SMABLV	41
Rapport n°1.1.10 - Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de services entre la CAGB et le SYBERT	41

<b>Ressources humaines</b>	<b>41</b>
Rapport n°1.2.1 - Mutualisation de services - Évolution des services communs entre la CAGB, la Ville de Besançon et le CCAS : rattachement de la Direction du Parc Auto Logistique (PAL) à la CAGB, évolution en service commun entre la CAGB, la Ville et le CCAS et évolution de ses missions au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	41
Rapport n°1.2.2 - Mutualisation de services - Création de nouveaux services communs au 1 <sup>er</sup> janvier 2016 - Entre la CAGB et la Ville de Besançon : Direction des Finances et Direction de la Performance et du Conseil de Gestion - Entre la CAGB, la Ville de Besançon et le CCAS : Direction de l'Administration Générale	42
Rapport n°1.2.3 - Évaluation des charges transférées - Coûts définitifs 2015	42
Rapport n°1.2.4 - Évaluation des charges transférées - Coûts prévisionnels 2016	42
Rapport n°1.2.5 - Politique de la Ville - Avenant à la convention de mise à disposition de la Direction Contrat de Ville	42
Rapport n°1.2.6 - Transfert de compétence en matière de logement et d'habitat de la Ville de Besançon vers la CAGB	42
Rapport n°1.2.7 - Mission « Transfert de la compétence eau et assainissement » - Création de postes et demandes de subvention	43
Rapport n°1.2.8 - Abrogation de l'indemnité exceptionnelle et mise en place d'une indemnité dégressive	43
Rapport n°1.2.9 - Organisation des élections des représentants des personnels aux Commissions Administratives Paritaires (CAP) de la CAGB	43
<b>Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations</b>	<b>43</b>
Rapport n°6.1 - Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)	43
Rapport n°6.2 - Modification du règlement intérieur du Conseil de Développement Participatif (CDP)	45
<b>Commission n°02 : Mobilités</b>	<b>46</b>
Rapport n°2.1 - Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de services de la Ville de Besançon pour la gestion de voiries d'intérêt communautaire - Modification de l'organisation de la propreté des voiries et de certains équipements	46
Rapport n°2.2 - Avenant n°8 à la convention de Délégation de service public (DSP) de gestion des lignes urbaines - Évolution des tarifs Ginko	46
Rapport n°2.3 - Projet global de transport en commun en site propre (TCSP) - Création d'une Commission d'indemnisation amiable du TCSP (CIAT)	50
<b>Questions diverses</b>	<b>51</b>
Rapport n°8.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil	51
Rapport n°8.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil	52



# Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

## Conseil de Communauté Séance du jeudi 17 décembre 2015

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h35.

### Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -  
Approbation du procès-verbal du Conseil du 23/11/15

**M. BAULIEU.-** Si vous voulez bien reprendre vos places et prêter attention à ce qu'il se passe au micro, je vous en remercie par avance. Cette fois-ci, nous aurons besoin de vous tous dans la salle. Le quorum est atteint, mais avec la présence de chacun d'entre vous. Pouvez-vous vous installer et mettre un terme à vos conversations, s'il vous plaît ? Je ne peux pas le dire plus poliment.

Ce que je vais vous dire est de la plus grande importance concernant Madame BAUDRAS, parce que j'ai tenu tout à l'heure à la remercier et à souligner la qualité de notre collaboration et on m'a soufflé à l'oreille – je ne le savais pas encore – qu'elle était finalement assez près de sa fin de carrière, à tel point qu'elle pourrait ne pas assister à notre prochain Conseil Communautaire. Nous partagerons sans doute le verre que je m'autorise à qualifier « de l'amitié » avec elle, et nous verrons pour organiser cela entre la Ville et l'Agglomération. Mais je n'imaginai pas la laisser partir sans, formellement, en notre nom à tous et au nom du Grand Besançon, la remercier. Vous avez entendu tout à l'heure que je me félicitais des relations professionnelles que nous avons avec Madame BAUDRAS et toute son équipe. Puisqu'elle touche à la fin de sa carrière, je tenais à la remercier plus particulièrement et lui dire combien nous avons apprécié cette collaboration qui a traversé des périodes avec des dossiers compliqués. J'aurai plaisir à souligner que grâce à son attention et avec toute l'administration des finances publiques, nous avons pu mettre au point une façon de suivre de manière, rapide, rigoureuse et précise des dossiers de TVA tels que ceux du Conservatoire et du Tram. Les services qui ont suivi ces dossiers mesurent de quoi je parle, parce que c'était une masse de travail considérable. Nous sommes en train de mettre en place un dispositif comparable pour le TCSP (Transport en Commun en Site Propre) que nous entreprenons et des avancées de cette nature attestent simplement de la qualité de l'administration que nous avons dans notre pays et de son ouverture à des collaborations efficaces et positives.

Pour tout cela, Madame BAUDRAS, je tiens à vous remercier tout particulièrement. Ce n'est pas parce que c'est d'usage, mais je tenais en notre nom à tous à vous adresser des vœux très sincères de très longue ultime carrière, si je puis dire, parce que vous pourrez consacrer votre temps à vos passions, puisque vous en avez sans doute quelques-unes que vous avez dû sacrifier pour vos obligations professionnelles. Vous pourrez donc désormais y consacrer tout votre temps. Merci beaucoup. Je propose que nous applaudissions Madame BAUDRAS.

*Applaudissements.*

**M. BAULIEU.-** Souhaitez-vous prendre la parole ? Je vous l'aurais donnée.

Avant d'ouvrir formellement le Conseil Communautaire, je vous présente les excuses du Président qui nous rejoindra dès que possible. Il est retenu impérativement par ailleurs avec le Préfet sur des questions de sécurité dans la Ville.

Je nous invite par ailleurs, même si ce n'est pas grave, à avoir une pensée amicale pour notre collègue Mina SEBBAH qui a été victime d'un accident de la circulation hier soir alors qu'elle se rendait en commission. Elle va aussi bien que possible, quoi qu'encre un peu sous le choc ; ayons donc une pensée pour elle.

Enfin, je tiens à m'arrêter particulièrement sur un très mauvais fait divers, dont notre Établissement a été victime il y a deux jours, qui nous atteint en tant que CAGB et qui a beaucoup plus affecté encore l'ensemble de nos cadres et collaborateurs. Je parle des actes de vandalisme qui ont été conduits à notre siège sur La City, pas exclusivement chez nous, cela montre que ce n'était pas dirigé vers le Grand Besançon. Un certain nombre d'individus se sont introduits dans nos locaux et ont tout simplement mis à sac un grand nombre de nos bureaux. Le matin, c'était un triste spectacle que de voir un certain nombre de mobilier renversé, d'écrans d'ordinateurs cassés et de dossiers dispersés. Le Président s'est rendu sur place à la première heure pour constater l'étendue des dégâts et avoir un contact direct avec les salariés de la Maison.

Je souhaite, devant vous et avec vous, féliciter les forces de l'ordre qui sont intervenues très rapidement et nous souhaitons évidemment que leur travail d'enquête puisse les conduire assez rapidement à mettre la main sur les auteurs de ce vandalisme que nous souhaitons voir sanctionnés aussi sévèrement que possible. Je crois que nous devons aussi rendre hommage à nos services qui, face à cette situation, ont fait preuve de sang-froid, parce que cela n'a rien d'agréable de découvrir son lieu de travail comme il était, et d'une réactivité assez remarquable. Je suis arrivé en fin de matinée et à la Direction des Finances il ne restait pas grand-chose des méfaits de la nuit précédente. Ceci est à mettre à l'actif des directions touchées et de la réactivité des agents et des cadres. On me soulignait également que cela a été source d'une vague de solidarité à l'intérieur de la Maison, les uns prêtant main-forte aux autres et exprimant leur reconnaissance pour ces comportements appréciés.

Nos locaux sont désormais en état de fonctionner grâce à cette diligence de tous et, bien évidemment, nous travaillons à tenter de les sécuriser davantage en renforçant matériellement les dispositifs d'accès. Nous bénéficions d'un service de surveillance, que chacun le sache bien. Voilà ce que je tenais à vous dire avant d'ouvrir la séance du Conseil.

On m'a indiqué que le quorum était atteint et nous pourrions donc délibérer valablement.

Pour les excusés, nous avons : Yoran DELARUE – on me dit qu'il est représenté par sa suppléante qui doit être dans la salle. Elle est là, merci beaucoup et bienvenue –, Lionel LANDRY invité au titre de la CCIT (Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale) et Marie-Guite DUFAY, également invitée et que vous connaissez tous, bien évidemment.

S'agissant des pouvoirs reçus pour cette séance du Conseil Communautaire, Daniel HUOT a donné pouvoir à Pierre CONTOZ et Thierry MORTON à Nicolas BODIN jusqu'à leurs arrivées. Pour toute la séance, nous retrouvons Julien ACARD à Philippe MOUGIN, Jacques GROSPERRIN à Pascal BONNET, Michel OMOURI à Christine WERTHE, Mina SEBBAH à Marie-Laure DALPHIN, Dominique SCHAUSS à Karima ROCHDI avec la réserve que j'indiquais tout à l'heure, Claude PREIONI à Bernard GAVIGNET, Yves-Michel DAHOUI à Danièle POISSENOT. Nous avons également le pouvoir de Sylvie WANLIN à Béatrice FALCINELLA, Patrick BONTEMPS à Rosa REBRAB, Philippe BELUCHE à Jacques KRIEGER, Philippe CHANEY à Julie BAVEREL, Sophie PESEUX à Ludovic FAGAUT et Jean-Marc BOUSSET à Thomas JAVAUX. Y a-t-il d'autres anomalies ? Merci.

Ensuite, selon la formule consacrée, les élus potentiellement concernés par des questions de conflit d'intérêts sont invités à le signaler lors de l'examen des rapports. Nous essayons de l'indiquer dans les rapports chaque fois que nous le savons, mais si nous omettons quelque chose, n'oubliez pas de le signaler.

Ensuite, il nous faut un ou une secrétaire de séance. Nous avons souvent un secrétaire, il serait donc bien d'avoir une secrétaire. Catherine BARTHELET, au premier rang, merci beaucoup. Elle accepte avec enthousiasme.

Je vous invite à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 23 novembre 2015. Vous savez que vous pouvez consulter tout cela sur le site. Sur ce procès-verbal du 23 novembre 2015, y a-t-il des observations ? Je le mets aux voix. Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Il ne s'agit que du procès-verbal. Il n'y en a pas. C'est donc approuvé à l'unanimité, je vous remercie.

## Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

### Rapport n°7.1 - Port d'agglomération - Vote des tarifs à compter de 2016

**M. PRALON.**- Comme vient de le dire le Vice-Président, le premier rapport concerne le port d'agglomération et l'adoption des tarifs à compter de 2016. Je voudrais simplement vous donner quelques informations de contexte au préalable. Le Port d'Agglomération, ce sont 3 haltes communautaires :

- la halte du Moulin Saint-Paul, sur l'île Saint-Pierre, transférée de la Ville à l'Agglomération en 2004,
- la halte de la Cité des Arts ouverte en 2009,
- la halte de Deluz également ouverte en 2009.

Ce port d'agglomération est géré par Solidarité Doubs Handicap, missionné dans le cadre d'un marché public. Nous accueillons des bateaux de passage sur les trois haltes et des bateaux de longue durée sur les haltes de Deluz et du Moulin Saint-Paul. Les recettes sont en augmentation (50 000 € en 2014), mais nous avons simplement des problématiques – comme je l'avais rappelé en Bureau – principalement liées à des incivilités subies par les plaisanciers principalement à la Cité des Arts. Le Président de l'Agglomération et le Vice-Président en ont eu connaissance et ont pris la décision, afin de lutter contre cette situation, de faire organiser dès le début de la belle saison en 2016 une ronde nocturne par une société de surveillance.

Sur le vote des tarifs 2016, deux changements sont proposés :

- créer deux tarifs différents selon la période de l'année, c'est-à-dire un tarif haute saison du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre sous forme d'un forfait incluant l'amarrage et la fourniture d'eau et d'électricité et un tarif moins élevé en basse saison du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars incluant seulement l'amarrage, mais des compteurs individuels d'eau et d'électricité pourront être installés,
- harmoniser les tarifs pratiqués sur les 3 haltes de l'Agglomération, puisqu'elles ont toutes subi des travaux importants. Les derniers travaux réalisés se feront sur la halte du Moulin Saint-Paul. Des travaux conséquents ont également été conduits au pied de la Cité des Arts et nous sommes en train de terminer un bâtiment d'accueil sur le site de Deluz. Nous proposons d'harmoniser les tarifs avec une légère augmentation cette année, puisque nous n'avons pas augmenté ces tarifs depuis 2014 et que des ajustements sont nécessaires. Les augmentations sont de 7 à 10 % pour la haute saison et 0,5 % pour la basse saison, mais elles portent sur quelques euros.

Voilà les bases sur lesquelles nous vous proposons d'adopter cette nouvelle grille tarifaire pour le prochain exercice, ceci dans le respect du PPIF (Programme Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement).

**M. BAULIEU.**- Merci, Jean-Yves. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Je le mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Il n'y en a pas. Merci.

Rapport n°7.2 - Évolution du fonds d'aide aux écoles de musique  
en faveur des écoles de musique structurantes

**M. PRALON.-** Très simplement et pour être très bref, le fonds d'aide aux écoles de musique structurantes est un dossier que nous suivons depuis de nombreuses années et qui avance bien. Il reste à parfaire sur deux secteurs où des travaux sont engagés, notamment le secteur de l'est et le secteur du sud-ouest avec – il faut le signaler – une augmentation significative de la part de l'Agglomération. Au départ, nous étions partis avec un montant de l'ordre de 90 000 € et nous en sommes aujourd'hui à 250 000 €. Dans le cadre du PPIF, je crois que nous pouvons aller jusqu'à 300 000 € selon le nombre d'écoles intercommunales dites « structurantes » qui seront créées.

Une école vient de se créer sur le Plateau et il est dommage que Pierre CONTOZ soit parti, parce qu'il était au départ un peu soucieux de la réussite de cette école et, hier soir, en Commission n°07, nous avons encore eu des témoignages des gens du Plateau qui montrent que l'école marche merveilleusement bien ; elle ne connaît pas de difficulté financière pour l'instant. Le but est évidemment d'aller chercher les autres secteurs qui n'en bénéficient pas de façon à pouvoir produire un enseignement de qualité sur l'ensemble de l'Agglomération au niveau des écoles de musique aux côtés des cours dispensés au Conservatoire.

Premièrement, il est proposé ce soir de passer l'aide pour l'animation du secteur de 5 à 10 000 €. Bien évidemment, ces écoles de musique concourent à l'animation de nos secteurs. Deuxièmement, il est proposé d'augmenter le plafond d'intervention de l'Agglomération pour venir en aide au bon fonctionnement de ces écoles de musique et de le passer de 40 à 50 000 €. Voilà les propositions que nous vous faisons ce soir sachant que, d'après ce que nous avons pu voir en Bureau, il y aura certainement des avancées dans ce domaine du côté du Département. Ces avancées se calqueront sur ce que nous pratiquons. Il est bon que dans les collectivités nous prenions conscience qu'à bien travailler ensemble, nous pouvons améliorer la situation et la qualité du travail de ces écoles de musique. Je me réjouis de savoir que du côté du Département, on a envie de travailler main dans la main avec l'Agglomération ; c'est quelque chose de très important. Ce que nous vous proposons ce soir est bien évidemment de voter ces nouvelles dispositions.

**M. BAULIEU.-** Merci, Jean-Yves. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Je le mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Rapport n°7.3 - Demande de renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants  
auprès de la DRAC

**M. BAULIEU.-** Je suis le rapporteur de ce rapport pour cause de conflits d'intérêts. Il s'agit de nous prononcer sur le renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacle qui nous est indispensable compte tenu de certaines de nos activités d'animation. Il doit y avoir un détenteur à titre personnel de cette licence et, puisque nous proposons Jean-Yves PRALON, ce n'est évidemment pas lui qui peut présenter ce rapport. Je vous propose donc de valider la demande de renouvellement de cette licence et que le titulaire en soit Jean-Yves PRALON.

Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est donc adopté. Merci.

Rapport n°7.4 - CRR - Convention avec l'Éducation nationale  
pour les classes de pratique musicale à l'école Jean Macé

**M. PRALON.-** C'est un partenariat qui existe déjà et que nous vous proposons de reconduire pour l'implantation de classes à pratique vocale dans cette école. Nous vous proposons également de vous prononcer sur la réalisation par le Conservatoire de musique d'une étude de faisabilité sur la création d'une filiaire à horaires aménagés « voix » avec l'Éducation Nationale.



**M. BAULIEU.-** Merci. Y a-t-il des observations ou des interventions ? Je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions sur ce rapport ? Il n'y en a pas, c'est adopté.

Rapport n°7.5 - CRR - Rémunération des enseignants du Conservatoire du Grand Besançon  
dans le cadre de l'action culturelle et artistique de l'établissement

**M. PRALON.-** Nous disons que le Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon est un établissement dont les missions principales sont de faire découvrir, de transmettre, de développer et de valoriser les savoir-faire artistiques dans toute leur diversité autour de la musique. Les professeurs du Conservatoire sont parfois amenés à participer à des représentations en dehors du Conservatoire et nous vous proposons ce soir d'adopter une grille de rémunération pour ces interventions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. La grille vous est proposée à la page 122. Des questions avaient été posées en Bureau par Marcel FELT, Maire de Miserey-Salines, et je souhaite que les quelques explications très techniques nous soient données par Jean-René DESCARREGA, le Directeur Général Adjoint des Services en charge des Ressources Humaines.

**M. DESCARREGA.-** Les rémunérations sont données en net, parce que le brut dépend du statut des enseignants. En effet, selon qu'ils sont fonctionnaires dans la collectivité, fonctionnaires dans une autre collectivité, intermittents du spectacle ou agents non titulaires, nous avons des charges différentes. À chaque fois, le coût brut est donc différent. Je peux vous donner l'exemple de la situation d'un soliste qui a une rémunération nette de 300 € par service. Pour un fonctionnaire de la CAGB, le brut est de 348,07 €, mais de 329,16 € pour un fonctionnaire d'une autre collectivité, 585,33 € pour un intermittent du spectacle et 492,44 € pour un agent titulaire, puisque nous cotisons sur le régime indemnitaire. C'est un peu complexe, mais c'est le cas pour tous les tarifs.

**M. BAULIEU.-** Merci. À question précise, réponse précise. Il est vrai que nous comprenons la question de Marcel FELT, puisqu'il n'est pas courant de raisonner dans ce sens. Plus globalement, il est important d'avoir cette base tarifaire plutôt que de laisser faire. Cela me paraît nettement plus sain.

Sur ce rapport, y a-t-il des observations ? Je le mets aux voix. Les membres qui y sont opposés, je vous demande de bien vouloir lever la main. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Rapport n°7.6 - Convention et dispositif Ordiclasse 2016

**M. PRALON.-** C'est regrettable pour vous, mais c'était normalement Elsa MAILLOT qui devait présenter ce rapport et vous aurez encore un rapport avec moi. C'est moins bien quand c'est avec moi, mais elle a soi-disant – je ne vois pas où ils peuvent être – des intérêts avec ce rapport. Nous vous demandons simplement de renouveler cette convention. C'est tout de même un plus pour nos communes, puisque ce sont 2 600 ordinateurs mis à disposition de 15 000 élèves. Comme nous sommes en train de réfléchir sous la houlette d'Elsa et des services informatiques de l'Agglo pour prendre en compte les nouveaux outils pédagogiques (tablettes, tableaux vidéoprojecteurs, etc.), nous vous proposons de reconduire une année encore ce dispositif Ordiclasse et d'autoriser le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer la convention avec la Ville.

**M. BAULIEU.-** Merci. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Je le mets aux voix. Les membres contre, merci de lever la main, s'il vous plaît. Y a-t-il des membres qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas, c'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

## Rapport n°7.7 - Extension de la Dorsale Régionale

**Mme MAILLOT.-** La dorsale actuelle relie Besançon et plus généralement la Franche-Comté à Lyon et à Strasbourg. Cette dorsale fait partie intégrante du Datacenter, c'est pourquoi c'est au Grand Besançon de porter le dossier de l'ouverture de cette dorsale à Dijon et donc de son extension. L'ouverture à Dijon permet d'étendre le périmètre du datacenter et d'acquérir de nouveaux clients. Il y a eu un avenant à la convention nous liant à ZAYO et une renégociation des prix qui ont été baissés – il y a plusieurs tarifs différents – en moyenne par deux, voire trois. Le portage est fait par le Grand Besançon, mais il sera entièrement remboursé par la Région qui prend donc en charge les frais de la location pour 6 ans et demi, soit 98 700 €, et les frais d'accès de 40 000 € qui seront reversés à APRR (Autoroute Paris-Rhin-Rhône).

**M. BAULIEU.-** Merci. Il s'agit d'un prolongement du dispositif antérieurement mis en œuvre, notamment avec un transfert à la Région. Y a-t-il des interrogations ou des observations sur ce rapport ? Je le mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

## Rapport n°7.8 - Renouvellement de la convention d'assistance technique et de maîtrise d'œuvre - Syndicat Mixte Lumière

**Mme MAILLOT.-** Il s'agit du renouvellement de la convention liant les TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) au Syndicat Mixte Lumière pour la mise à disposition de personnel et qui correspond à un forfait de 20 000 € (quote-part d'un technicien) plus 3 % du montant hors taxe des travaux réalisés par le Syndicat Mixte Lumière pour l'assistance technique et 5 % pour la maîtrise d'œuvre.

**M. BAULIEU.-** Merci. Y a-t-il des observations ? Je le mets aux voix. Les membres qui sont contre, merci de lever la main, s'il vous plaît. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est adopté, je vous remercie.

## Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

### Rapport n°3.1 - Aktya - Augmentation du capital social

**M. SCHAUSS.-** Afin de permettre à la SEM Aktya de mettre en œuvre les opérations de développement et de reconversion d'immobilier d'activités demandées par le Grand Besançon en décembre 2013, le Grand Besançon a délibéré, dans un premier temps, en faveur d'une avance en compte courant d'associé à hauteur de 1 400 000 € puis, dans un second temps, sur la transformation de cette avance en augmentation de capital plus un solde de 10 000 €. Il convient de délibérer sur les conditions de cette transformation et sur son montant définitif ainsi que sur le calendrier des opérations.

Sur proposition du Bureau, le Conseil de Communauté est invité à :

- approuver les modalités de la transformation de l'avance en compte courant en capital d'Aktya,
- m'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention d'avance en compte courant d'associé.

**M. BAULIEU.-** Merci. Y a-t-il des observations ? Je mets le rapport aux voix. Les membres contre, merci de lever la main s'il vous plaît. Y a-t-il des membres qui s'abstiennent ? Je vois 2 abstentions. Merci, c'est adopté.

**M. BLESSEMILLE.-** La société 2089 est une entreprise privée de 2 personnes ayant pour objet la formation dans le domaine de la communication digitale. Les objectifs consistent en l'ouverture d'une session pour 20 étudiants dès 2015 avec un triplement de la capacité sur 3 ans. Pour cela, il est nécessaire d'assoir l'école dans des locaux d'une surface suffisante. Le choix retenu est situé sur Témis, dans le bâtiment Cryla pour 324 m<sup>2</sup>. L'aide possible sur la base de la réglementation européenne s'élève à 42 €/m<sup>2</sup>/an, soit un montant global de 40 824 € sur 3 ans. Je vous propose d'attribuer cette aide de façon annuelle, par tiers, soit 13 068 € par an.

**M. BAULIEU.-** Merci. Y a-t-il des observations ?

**M. FELT-** Je suis un peu réservé sur ce dossier, parce que je suis étonné de la faiblesse des capitaux propres apportés par cette structure, puisque nous lisons dans le rapport qu'il s'agit d'une société par actions simplifiée avec un capital social de 4 000 € et des loyers qui me paraissent importants pour, finalement, un *affectio societatis* que je n'arrive pas à cerner. Je m'abstiendrai donc sur ce rapport.

**M. BAULIEU.-** Merci. Il y a d'autres interventions. Veuillez passer le micro à Christophe LIME.

**M. LIME.-** Nous partageons le même avis. Nous avons aussi remarqué que les capitaux n'étaient tout de même pas très importants et, en plus, il s'agit de formation universitaire privée. Nous considérons que nous avons déjà de l'argent à mettre à l'intérieur de l'université publique et que nous n'avons pas à subventionner une formation universitaire privée. Si des gens veulent se lancer dans ce type de formation, ils l'assument financièrement. Il est hors de question pour nous de soutenir une telle initiative et, pour notre part, nous appellerons à voter contre.

**M. BAULIEU.-** Merci, c'est un point de vue. Nous pensons qu'il y a un intérêt à soutenir cette opération. S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets ce rapport aux voix. Les membres contre, merci de lever la main s'il vous plaît. Levez la main plus haut, s'il vous plaît, pour que je compte bien. Je compte 6 voix contre. Y a-t-il des abstentions ? Levez haut les mains, car il y en a un grand nombre. Je compte 24 abstentions. Je vous remercie.

**M. FELT.-** Dans ce rapport, il s'agit de soutenir l'Université de Franche-Comté dans sa mission dispensée par les universitaires pour garantir la rigueur scientifique. Il s'agit tout simplement de l'Université ouverte et nous proposons une subvention à hauteur de 15 500 €, pas 15 000 € comme marqué dans votre rapport, pour soutenir l'Université de Franche-Comté.

**M. BAULIEU.-** Merci. C'est donc bien 15 500 €. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Je le mets aux voix et je ne relis pas ce que vous avez tous dans vos rapports sur les personnes qui ne participent pas au vote, car vous l'avez en tête. Seulement, si untel ou untel était concerné, mais n'était pas mentionné, veuillez le préciser. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions sur ce rapport ? Il n'y en a pas et il est adopté. Je vous remercie.

Rapport n°3.4 - Enseignement supérieur et Recherche - Subvention UFC - Contrats doctoraux

**M. FELT.-** Depuis 2002, la Ville de Besançon verse à l'Université de Franche-Comté une subvention destinée à financer ces contrats. Nous savons qu'il y a eu un transfert de la compétence de la Ville de Besançon au Grand Besançon et il s'agit de poursuivre les engagements pris par la Ville de Besançon sur 4 contrats doctoraux en cours. Le coût annuel d'un contrat doctoral s'élève à 28 936,85 €. Il s'agit de vous prononcer sur :

- la dernière annuité, en 2015, pour Alban ROUSSET et Geoffrey GREGIS,
- la deuxième annuité en 2015 pour Runlian XIA et Émilie PICARD.

**M. BAULIEU.-** Merci. Y a-t-il des observations ? Anne VIGNOT n'est pas mentionnée parmi les personnes ne prenant pas part au vote, mais elle n'y prendra pas part. Merci de le noter. Les membres contre, merci de lever la main, s'il vous plaît. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y a pas d'abstention et le rapport est adopté.

Rapport n°3.5 - Enseignement supérieur et Recherche - Subvention ENSMM -  
Bourses mobilité internationale entrante

**M. BLESSEMILLE.-** L'ENSMM (École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques) est une école publique d'enseignement supérieur et de recherche, qui assure une formation d'ingénieurs pluridisciplinaires. Dans le cadre de son ouverture et pour son rayonnement international, l'école accueille des étudiants étrangers sélectionnés sur des critères d'excellence. Ce sont 7 étudiants qui ont été retenus pour des bourses 2015, dont le financement est demandé pour l'année 2015-2016 et figure dans le tableau récapitulatif. Le montant total de ces bourses s'élève à 21 000 € et vous êtes invités à vous prononcer pour l'attribution d'une subvention de 21 000 € à l'ENSMM.

**M. BAULIEU.-** Merci. Y a-t-il des observations ? Je mets le rapport aux voix. Les membres contre, merci de lever la main. Je compte 2 voix contre. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. Ce rapport est adopté, merci.

Rapport n°3.6 - Mission Locale - Accompagnement à la restructuration et à la mise en place  
d'une nouvelle gouvernance

**M. SCHAUSS.-** Suite à la poursuite de l'activité de la Mission Locale, qui avait subi quelques déboires, et après une procédure de redressement judiciaire, les financeurs de l'association ont exigé que soit engagée une démarche de restructuration avec le recrutement d'un nouveau directeur et une démarche de réorganisation globale de la Mission Locale. Il est donc proposé de participer au financement de cette réorganisation accompagnée par un appui technique du groupe Z ; c'est le nom de la structure.

Sur proposition du Bureau, le Conseil de Communauté est invité à :

- se prononcer sur l'octroi à la Mission Locale d'une participation à hauteur de 15 000 € pour le financement de l'accompagnement à la restructuration et à la mise en place d'une nouvelle gouvernance,
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention relative à cette subvention.

**M. BAULIEU.-** Merci. Y a-t-il des observations ?

**M. GONON.-** C'est une longue histoire que cette Mission Locale qui n'en finit pas de passer entre tribunaux, réorganisations, études, etc. Je me souviens qu'en 2012, lorsqu'elle a déposé le bilan, un audit avait été fait, puis un premier plan de réorganisation pour essayer de résorber les déficits importants de cette association. Aujourd'hui, on nous demande à nouveau des fonds pour réorganiser, encore une fois, cette association. Sur le principe et si nous étions sûrs que cette deuxième réorganisation soit efficace, je dirais oui.

Par contre, le rapport suivant me gêne beaucoup plus. Comment pouvons-nous, avant même d'avoir eu connaissance des résultats de cette étude, décider d'attribuer des subventions de 180 000 € alors que le budget n'est pas voté et que nous ne sommes pas sûrs que l'équilibre structurel de l'organisation soit atteint ? Comment pouvons-nous décider de donner 180 000 € alors que nous ne sommes pas sûrs de la pérennité de cette association ? Si je vote pour les 15 000 € permettant une étude, je voterai contre l'attribution, avant le vote du budget et avant d'être sûr que cette association soit fiable, de la subvention de 180 000 € du rapport n°3.7.

**M. BAULIEU.-** C'est un point de vue. Je le dis à l'égard d'autres collègues, il est vrai que l'histoire de la Mission Locale peut être qualifiée de « longue » et elle a été difficile. Nous avons objectivement craint le pire concernant cette structure alors même qu'elle joue un rôle à peu près irremplaçable sur notre territoire, même si elle n'est pas là pour faire des miracles en matière d'accompagnement du public exclu de l'emploi. Je tiens à souligner devant l'assemblée que depuis les épisodes très justement rappelés, un travail considérable a été fait, un assainissement de la situation – je crois que nous pouvons le qualifier ainsi – et une démarche qui, comme nous pouvions le souhaiter, s'apparente désormais à une démarche d'entreprise de service. Il s'agit d'un service particulier, sans doute, mais la MILO doit s'inspirer des mêmes manières de fonctionner, de manager, de suivre et de piloter les activités qu'une entreprise avec des objectifs et des suivis.

Le diagnostic fait par le groupe Z a été, puisque nous en avons eu connaissance, un diagnostic sévère, dont les conclusions ont été utilement utilisées, si je peux prendre cette formule. Ce que nous vous proposons est bien évidemment d'accompagner et de soutenir cette démarche qui est extrêmement importante. Je ne suis pas étonné des interrogations posées, mais je tiens à témoigner de ce cheminement entrepris. Je ne dis pas que la partie est royalement gagnée, mais le redressement est sérieux et important. Que ce soit sur ce rapport ou sur le suivant, je vous invite à apporter cet appui, car un travail sérieux a été fait pour assainir la situation. Je dis cela tout en respectant les avis ou les points de vue différents qui peuvent être émis.

S'il n'y a pas d'autre observation sur ce rapport, je le mets aux voix. Les membres contre ce rapport n°3.6, je vous demande de bien vouloir lever la main, s'il vous plaît. Je compte 2 voix contre. Quels sont les membres qui s'abstiennent ? Il y a 4 abstentions. Je vous remercie.

Rapport n°3.7 - Convention entre la Mission Locale Espace Jeunes et la CAGB - Soutien financier 2016
--

**M. SCHAUSS.-** Ce rapport est lié au précédent, mais je ferai un petit commentaire après. Le présent rapport porte sur le soutien du Grand Besançon pour l'exercice 2016 aux frais de fonctionnement de l'association Mission Locale Espace Jeunes. Ce montant est fixé à 181 116 €, un montant reconduit à l'identique par rapport à 2015. Vous avez dans le rapport des éléments de bilan 2015 – je vous y renvoie – et les axes stratégiques de la Mission Locale.

Sur proposition du Bureau, le Conseil de Communauté est invité à :

- approuver le versement d'une subvention de 181 116 € à l'association Mission Locale Espace Jeunes pour l'exercice 2016,
- approuver la convention annuelle à conclure avec l'association Mission Locale Espaces Jeunes,
- autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Je me permettrai un petit commentaire, car je pense que ces deux rapports sont liés. Si nous ne votons pas ce rapport, nous retombons dans l'ornière que Monsieur GONON évoquait et autant condamner immédiatement la Mission Locale. Je vous invite donc à voter ce rapport.

**M. BAULIEU.-** Merci. Y a-t-il des observations sur ce rapport, au-delà de celle faite il y a un instant ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Je demande aux membres qui sont contre ce rapport de bien vouloir lever la main. S'il vous plaît, levez bien les mains. Je compte 11 voix contre. Y a-t-il des abstentions ? Il y a 6 abstentions. Les amis, pensez à bien lever le bras.

Rapport n°3.8 - Palente et Témis Innovation - Choix du mode de gestion  
des pépinières et de l'hôtel d'entreprises

**M. BLESSEMAILLE.-** Une délégation de service public court jusqu'au 31 décembre 2016 pour l'hébergement et l'appui aux entreprises en création sur les pépinières d'entreprises de Palente et de Témis Innovation. Il convient de nous prononcer sur le choix du mode de gestion que nous retiendrons après 2016.

Le rapport de l'actuel délégataire a mis en évidence un taux d'occupation des deux sites supérieur à 90 % avec 21 entreprises, soit 97 emplois, hébergées à Témis et 33 entreprises, soit 47 emplois, à Palente. Les prestations du délégataire sont reconnues comme de bonne qualité, mais il conviendra toutefois dans le cahier des charges de la prochaine DSP (Délégation de Service Public) de mieux cibler les types d'accompagnement à mettre en œuvre qui diffèrent pour Témis (projets de haute technicité) et Palente, où le public est plus orienté vers le commerce, l'artisanat et les services.

Quel mode de gestion choisir ? Le choix se situe entre la gestion directe et la gestion contractuelle. La gestion directe revêt trois formes :

- la régie directe assurée entièrement par les services de la Collectivité,
- la régie dotée d'une autonomie financière avec un budget annexe,
- la régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale, c'est-à-dire une personnalité juridique propre.

Le Grand Besançon n'est aujourd'hui pas doté pour assumer ce type de gestion de pépinière d'entreprises.

La gestion contractuelle est un contrat passé sous la forme d'un marché public ou d'une DSP. Vous avez un tableau comparatif et ce qui distingue le marché public de la DSP est le support du risque d'exploitation qui pèserait entièrement sur la CAGB en cas de marché public. La DSP paraît donc être la mieux adaptée et, dans ce cadre, nous avons encore le choix entre trois modes de gestion :

- la régie intéressée,
- l'affermage,
- la concession.

Dans la mesure où les constructions de Témis et Palente sont existantes et déjà mises à disposition du délégataire, il est proposé de recourir à un contrat d'affermage sur les mêmes bases que le contrat en cours, c'est-à-dire une contribution financière forfaitaire dont les caractéristiques sont déclinées en page 212. S'agissant de la nouvelle DSP, il s'agit d'un contrat d'affermage à contribution financière forfaitaire pour la gestion des pépinières de Palente et Témis Innovation pour une durée de 6 ans, de janvier 2017 à décembre 2022. Le détail des prestations à fournir par le délégataire et son mode de rémunération vous sont communiqués.

La convention de DSP est soumise aux dispositions du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) qui prévoit notamment une procédure spécifique de mise en publicité et de mise en concurrence. Ce travail sera conduit par Marcel FELT tout au long de l'année 2016. Vous êtes donc invités à vous prononcer sur le choix de la DSP comme mode de gestion des pépinières de Palente et de Témis Innovation.

**M. BAULIEU.-** Merci. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ? Je note 2 voix contraires. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté.

Rapport n°3.9 - Zone des Portes de Vesoul - Bilan de la concertation préalable

**M. BLESSEMAILLE.-** La ZAE (Zone d'Activité Économique) des Portes de Vesoul a été déclarée d'intérêt communautaire en 2001. À la suite, des études ont été engagées pour créer une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) avec pour objectif de :

- développer une zone d'entrée de ville en lien avec Témis Innovation et en cohérence avec le tissu économique du Nord de l'Agglomération,
- organiser et structurer l'entrée de ville avec une amélioration et une organisation du bâti et de la voirie.

La phase de concertation a été lancée par une délibération du Conseil Communautaire le 30 mai 2005 et mise en œuvre tout au long de la phase d'élaboration du projet. L'information s'est traduite par une mise en ligne du dossier, une mise à disposition de dossiers à la CAGB, des articles de presse et l'organisation de plusieurs réunions de présentation à l'attention de la population et aux conseils de quartiers. La dernière réunion s'est tenue le 23 septembre 2015 et a rencontré un très vif succès, puisque 60 personnes sont venues à votre rencontre. Répertoriées sous forme de tableau, vous avez l'ensemble des remarques émises et les réponses apportées tout au long de la concertation. Dès lors, le bilan de la concertation peut être arrêté.

En conclusion, je dirais qu'en général beaucoup de remarques ont porté sur des intérêts d'ordre privé – ce qui est parfaitement normal – et seront prises en compte lors de la phase de négociation préalable à la DUP (Déclaration d'Utilité Publique). Les autres feront l'objet d'études plus approfondies au moment de la réalisation du dossier.

**M. BAULIEU.-** Merci. S'il n'y a pas d'observation sur ce rapport, je le mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? S'il n'y en a pas, c'est adopté.

Rapport n°3.10 - Zone des Portes de Vesoul - Dossier de création de ZAC
---

**M. BLESSEMILLE.-** Depuis 2001, moment où l'intérêt communautaire a été reconnu pour cette zone, jusqu'aux délibérations de décembre 2010 et de mai 2012, le périmètre retenu pour cette future ZAC est passé de 30 à 15 ha. Un projet global de référence avec l'aménagement d'une ZAC concerne le sud de la rocade, de part et d'autre de la rue de Vesoul. Les objectifs du projet sont :

- le développement d'une zone d'activités en lien avec la requalification de l'entrée de ville et avec Temis,
- une requalification de la rue de Vesoul (bâti et de la voirie).

Un programme de 74 300 m<sup>2</sup> de surface plancher est prévu, réparti entre activités et habitat. Les activités seraient situées le long de la rue de Vesoul et à l'Ouest, vers Temis, et l'habitat à l'Est de la rue de Vesoul avec un respect de l'environnement urbain ainsi que des espaces naturels classés. Les éléments constitutifs du dossier sont déclinés dans le rapport. Il s'agira d'une ZAC concédée à un aménageur et les constructions édifiées seront exclues du champ de la taxe d'aménagement pour la part communale.

**M. BAULIEU.-** Merci. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? S'il n'y en a pas, il est adopté.

Rapport n°3.11 - ZAC des Hauts du Chazal - Compte-rendu annuel à la Collectivité - Bilan au 31/12/2014
--

**M. FELT.-** L'opération d'aménagement de la ZAC des Hauts du Chazal fait l'objet d'une concession d'aménagement. La SedD (Société d'Équipement du Département du Doubs), le concessionnaire, a obligation de faire le compte rendu de son activité et vous en trouverez le détail à l'intérieur du rapport. Il faut noter que le bilan prévisionnel est en hausse d'environ 858 000 €, mais cette hausse est majoritairement due à la réalisation d'un second accès à l'ouest de la ZAC. Globalement, l'effort financier des collectivités s'établit à un montant prévisionnel de l'ordre de 19 M€, dont 3 312 702 € pour le Grand Besançon, soit une baisse respective de 177 349 € et de 43 957 €. L'avenant n°14 traite de l'ensemble de ces modifications et intègre la modification de l'effort financier de l'autorité contractante.

**M. BAULIEU.-** Merci. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Les membres contre, merci de lever la main, s'il vous plaît. Y a-t-il des abstentions ? J'ai 2 abstentions. Merci.

### Rapport n°3.12 - Aktya - Rapport des administrateurs - Exercice 2014

**M. BLESSEMILLE.-** En 2014, Aktya (l'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon) représentait :

- 72 215 m<sup>2</sup> et 230 places de parking en comparaison des 65 242 m<sup>2</sup> en 2013, soit une évolution de 11 %,
- un revenu locatif de 5,021 M€ contre 4,31 M€ en 2013,
- une vacance financière de 393 000 €.

En termes financiers, l'actif était en 2014 de 50,690 M€ d'immobilier corporel et un résultat excédentaire de 443 000 € détaillés dans le tableau en page 223. En 2014, le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois. Vous connaissez les actionnaires d'Aktya, mais je peux vous les rappeler, puisque le Grand Besançon et la Ville détiennent 50 % des actions. Parmi les actionnaires d'Aktya, vous avez le Grand Besançon, la Ville de Besançon, le Département du Doubs, la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations), la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole. Vous êtes invités à vous prononcer sur ce rapport.

**M. BAULIEU.-** Merci. S'il n'y a pas d'observation, je le mets aux voix. Qui est contre ? Levez la main, s'il vous plaît. Y a-t-il des abstentions ? Je vois 2 abstentions. Merci.

### Rapport n°3.13 - Territoire 25 - Rapport des administrateurs - Exercice 2014

**M. BLESSEMILLE.-** Le compte rendu d'activité 2014 validé par l'Assemblée Générale Ordinaire de juin 2015 laisse apparaître un résultat net négatif de 8 000 € pour un chiffre d'affaires de 359 000 €. Il s'agit pour Territoire 25 d'une montée en puissance progressive avec un chiffre d'affaires de 196 000 € en 2012 et de 287 000 € en 2013. Les activités sont des contrats d'études et de prestations de services et de concessions. Il s'agit par exemple d'études demandées par la CAGB concernant les zones dégradées ou le portage de la concession à venir de la Zone des Marnières. La société présente un bilan de réalisation des affaires satisfaisant et un bilan financier visé sans réserve par le Commissaire aux comptes. Je peux également vous rappeler quels sont les actionnaires de Territoire 25. Il s'agit du Département du Doubs, de la Ville de Besançon, du Grand Besançon, de PMA (Pays de Montbéliard Agglomération), de la Ville de Montbéliard et de la Ville de Sochaux.

**M. BAULIEU.-** Merci. Y a-t-il des observations sur le rapport n° 3.13 ? Les membres contre, merci de lever la main, s'il vous plaît. Y a-t-il des abstentions ? Il y a 2 abstentions. Merci.

### Rapport n°3.14 - SedD - Rapport des administrateurs - Exercice 2014

**M. BLESSEMILLE.-** La SedD connaît une activité croissante malgré la crise. Son activité opérationnelle globale concerne des opérations conduites en concession, mandat, prestation de services, conduite d'opérations ou assistance à la maîtrise d'ouvrage. Le chiffre d'opérations de 2014 s'élève à 54 M€ pour ces activités, avec un détail en pages 227 et 228, soit :

- 31 % pour les concessions,
- 34 % pour les mandats et conduites d'opérations,
- 5 % pour les opérations en partenariat,
- 30 % pour les études et autres produits ; c'est l'activité montante.



La mise en place d'un PDMT (Plan de Développement à Moyen Terme) a permis de corriger cette évolution du marché. Le rapport financier a été également visé sans réserve et les éléments financiers montrent une certaine stabilité du chiffre d'affaires ainsi que du résultat net (+ 454 000 € en 2014). Structurellement, je peux également vous rappeler quels sont les actionnaires de la SedD : le Département du Doubs, la Ville de Besançon, le Grand Besançon, PMA, la Ville de Montbéliard, la CCID, le CDC, la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole et anciennement Dexia.

**M. BAULIEU.-** Merci. Y a-t-il des observations sur ce rapport relatif à la SedD ? Les membres contre, merci de lever la main. Il en est de même pour les abstentions. Il y a 2 abstentions. Le rapport est adopté, je vous remercie. Je passe la main au Président.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci beaucoup. Veuillez m'excuser pour mon retard, mais j'étais avec Monsieur le Préfet dans le cadre d'une opération anti hold-up au centre de la Ville. Merci de bien vouloir m'excuser. Je crois que Gaby a dit combien nous étions tous consternés par ce qui est arrivé au niveau de l'Agglomération et je ne reviendrai pas là-dessus, mais sachez simplement qu'un certain nombre de dispositions nouvelles – il y a en avait déjà beaucoup – ont été prises. Gaby a aussi dû vous dire que l'une de nos collègues, Madame Mina SEBBAH, avait été accidentée en venant à une réunion de commission. Je l'ai appelée tout à l'heure et elle est encore à l'hôpital en train de passer des examens, mais elle a l'air d'aller bien. Elle a été très fortement choquée ; elle a été accidentée en venant au Grand Besançon.

Nous passons maintenant aux rapports de la Commission n° 04. Je vous rappelle que dans chaque rapport vous avez de petits carrés entourés et que l'on peut très utilement s'en inspirer. Ce n'est pas pour Madame PRESSE que je dis cela, c'est globalement. Pardon, Françoise, ce n'est pas pour toi que je dis cela.

#### Commission n°04 : Développement durable

##### Rapport n°4.1 - Fonds « Isolation et Énergies pour les communes » - Subventions aux communes de Montfaucon, Amagney, Chalezeule, Pelousey

**Mme PRESSE.-** Bonjour à tous. Ce rapport sera synthétique et sans diapositive. Je souhaite que l'on puisse continuer à présenter ces rapports dans le respect des unes et des autres et je remercie les nombreux soutiens que j'ai eus au dernier Conseil en fin de séance, de vive voix ou par email.

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions. Pour la commune de Montfaucon, il s'agit de la porte d'entrée de sa salle polyvalente pour 216 €. La commune d'Amagney réhabilite son ancienne mairie en 2 logements locatifs (23 773 €). La commune de Chalezeule réhabilite un bâtiment communal (24 498 €). La commune de Pelousey réhabilite et agrandit sa mairie (14 721 €). Ces projets s'inscrivent dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et dans le projet COP 21.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ou des abstentions ? Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas.

##### Rapport n°4.2 - Fonds « Centres de villages » - Attribution de subventions aux communes de Chemaudin, Deluz, Fontain, Gennevilliers et Pelousey

**Mme PRESSE.-** Vous avez le détail de tous les dossiers. Pour Chemaudin, il s'agit de l'aménagement d'une allée piétonne à la Malplanche, pour un montant de 2 207 €. Pour Deluz, il s'agit de la réfection de la toiture des anciennes papeteries pour 40 000 €. Pour Fontain, il s'agit d'un aménagement de voirie au Chemin sur Crête pour 29 257 €. Pour Gennevilliers, il s'agit de l'aménagement du verger des enfants pour un montant de 296 €. Pour Pelousey, c'est la création d'un cheminement de piétons pour 21 487 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ce sont de belles opérations. Y a-t-il des remarques, des abstentions ou des oppositions ? Il n'y en a pas, c'est donc adopté.

**Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage**

Rapport n°5.1 - Programmation de droit commun 2015 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics

**M. TAILLARD.-** Il vous est proposé d'inscrire 12 nouvelles opérations dans la programmation de droit commun et permettant la création de 122 logements locatifs publics et d'attribuer 152 868 € au titre des crédits délégués de l'État et 868 322 € au titre des fonds propres de la Communauté d'Agglomération.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Y a-t-il des remarques ou des observations ? Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Il n'y en a pas.

Rapport n°5.2 - Subvention au bénéfice d'Habitat 25 - Construction de 15 logements -  
6 avenue Île de France à Besançon - PRU Planoise

**M. TAILLARD.-** Il est proposé d'attribuer à Habitat 25 une subvention d'équilibre de 34 305 € pour la construction de 15 logements locatifs publics situés 6, avenue Île-de-France. Cette opération s'inscrit dans le cadre du PRU (Programme de Rénovation Urbaine) de Planoise qui prévoyait la reconstruction de 15 logements sur le foncier libéré par la démolition d'immeubles situés 2-4 et 6, avenue Île-de-France.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Il n'y en a pas, c'est adopté.

Rapport n°5.3 - Conditions de financement du Grand Besançon en soutien  
à la construction de logements locatifs publics 2016-2019

**M. STEPOURJINE.-** Nous vous proposons de reconduire pendant la durée du PLH (Plan Local de l'Habitat), jusqu'en 2019, le dispositif expérimental de financement du logement locatif public mis en place au mois de mars 2015.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est adopté.

Vous trouverez un rapport supplémentaire sur table, il s'agit du rapport n° 5.4.

Rapport n°5.4 – Avenant n°3 de fin de gestion 2015 à la convention  
pour la gestion des aides à l'habitat public

**M. STEPOURJINE.-** Vous m'excuserez, nous avons été obligés de vous présenter ce rapport un peu en catastrophe, mais nous devons dépenser des subventions de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) obligatoirement avant le 31 décembre 2015. Il s'agit d'un avenant avec l'ANAH qui met fin aux aides en 2015 avec un ajustement intéressant, puisque les aides de l'ANAH augmentent de 27 %, de 1,127 M€ à 1,432 M€, ainsi que les aides FART (Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique) qui augmentent de 33 %, passant de 285 000 à 385 000 €. Il y a bien entendu une prorogation de la gestion par la DDT (Direction Départementale des Territoires) de 1 an.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques, des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

## Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

### Rapport n°0.2 - Commission de délégation de service public (CDSP) - Élection des membres

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pour les modalités de désignation, l'article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT dispose que le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Est-ce que des membres demandent un vote à bulletin secret ? Nous avons tout prévu pour, éventuellement. Il n'y a pas de demande, nous allons gagner une demi-heure, merci. Pour rappel, vous avez ici la composition de la CDSP avant la recomposition du Conseil.

Aujourd'hui, une seule liste a été déposée et vous l'avez sous les yeux. J'en suis le Président, mais mon représentant est Yoran DELARUE qui la préside toujours. Les titulaires sont Frédéric ALLEMANN, Yannick POUJET, Patrick CORNE, Jean-Yves PRALON et Pierre CONTOZ et les suppléants sont Danièle POISSENOT, Dominique SCHAUSS, Denis JACQUIN, Jean-Marc BOUSSET et Daniel PARIS.

Par rapport à cela, y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je vois 2 abstentions, c'est donc adopté.

## Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

### Finances

#### Rapport n° I.1.1 - Décision modificative n°4 - 2015

**M. BAULIEU.-** Nous allons examiner la décision modificative n°4 avec quelques ajustements que nous allons essayer de parcourir rapidement.

Vous avez un point relatif aux ajustements sur les échéanciers des AP/CP (Autorisations de Programme et Crédits de Paiement) en matière de crédit de paiement avec des réductions de crédit que l'exécution rend possible. Les crédits de paiement des AP ont également pour but d'être inscrits pour pouvoir les engager dès 2016 avant le vote du budget, puisque le montant des AP n'est pas modifié.

Sur le budget principal, vous avez quelques aménagements :

- un abondement des fonds Environnement afin d'engager les crédits relatifs à des dossiers qui passent à ce Conseil Communautaire. Nous les avons vu tout à l'heure pour le fond « Centre de village » avec 5 dossiers en cours d'instruction,
- le fonds « Isolation » - même quand nous avons peu de fonds, il faut toujours un S – avec plusieurs projets en cours d'instruction pour lesquels vous avez même la liste des communes.

Par ailleurs, il y a un ajustement du montant de l'Attribution Compensatrice de Taxe Professionnelle (ACTP) versée à la Ville de Besançon que nous avons vue tout à l'heure à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées). Vous avez également une modification de chapitres budgétaires au sein de l'AP Marnières pour procéder au versement de la participation au traité de concession ; c'est une opération comptable.

Sur le budget annexe Transports, c'est la même opération que précédemment en matière d'AP/CP. Sur l'aménagement et l'extension du dépôt de Planoise (2<sup>ème</sup> phase) et la réalisation de la ligne de tramway, le montant annulé sur 2015 est réinscrit sur 2016 afin de permettre des paiements dès janvier 2016. Le montant total des AP/CP n'est pas modifié. Par ailleurs, une inscription budgétaire prudentielle de 30 000 € est proposée pour faire face à des charges exceptionnelles qui pourraient intervenir d'ici la fin de l'année 2015. Il y a une opération d'ordre pour les transferts de droit à déduction de TVA entre le Grand Besançon et le délégataire. Le recours prévisionnel à l'emprunt est diminué de 944 000 € pour atteindre 25,1 M€. C'est le seul recours à l'emprunt que nous ayons sur l'exercice 2015.

Les différents rapports sont très liés à cette décision modificative avec les révisions des AP en termes de crédits de paiement que je viens de citer.

*Vote commun aux rapports 1.1.1, 1.1.2 et 1.1.3.*

Rapport n° 1.1.2 - Révisions des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement/crédit de paiement (AE/CP)
--

**M. BAULIEU.-** Nous avons dans ce rapport le résumé de ces modifications et reports d'AP-AE/CP et je ne vais pas les relire.

*Vote commun aux rapports 1.1.1, 1.1.2 et 1.1.3.*

Rapport n° 1.1.3 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2016
--

**M. BAULIEU.-** Toujours sur l'exécution budgétaire, dans les rapports suivants vous avez des ouvertures anticipées de crédits d'investissement. Il s'agit également d'assurer la continuité du paiement à l'interbudget. Nous appliquons tout simplement et mathématiquement les règles autorisées par le Code sur la base de 25 %. Cela conduit à l'ouverture des crédits que vous avez à l'écran et ce qui est modifié par rapport à votre rapport où il y avait une erreur concernant le budget Transports.

Voilà comment je pouvais résumer rapidement les trois rapports sur la décision modificative, les ajustements de crédit de paiement sur les AP/CP et l'ouverture de crédits en anticipation sur le budget 2016. Je viens de présenter trois rapports.

*Vote commun aux rapports 1.1.1, 1.1.2 et 1.1.3.*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Sur ces trois rapports qui sont liés, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 13 abstentions. Je vous remercie.

Rapport n° 1.1.4 - Budget annexe Déchets 2016
---

**M. BAULIEU.-** Ce rapport pourra faire l'objet d'une présentation globale. Je vais dire quelques mots et rapidement passer la parole à François LOPEZ, puisque nous avons une coresponsabilité opérationnelle et financière sur ce dossier.

Dans le rapport budgétaire, nous reprenons évidemment les éléments présentés dans le rapport d'orientations avec le rappel du projet de mandat et les priorités ainsi que les conséquences que cela a en matière de redevance ; nous sommes donc sur une parfaite continuité. Le souci porte sur la tarification pour faire en sorte que notre redevance incitative conserve tout son sens d'être incitative – cela a été largement démontré – sans être pénalisante ou avec une sanction abusive, notamment auprès des usagers qui sont sans doute dans une situation un peu plus difficile pour entrer parfaitement dans le processus de réduction des déchets et d'accroissement du tri. Par ailleurs, toute notre démarche en termes de mobilisation de moyens au sein de la Direction des déchets consiste à faire en sorte d'avoir un accompagnement pertinent de ces populations et de ces publics pour qu'ils s'inscrivent dans le mouvement initié et parfaitement réussi par ailleurs.

En termes de décor, voilà comment je souhaitais planter rapidement les choses. François LOPEZ entrera plus en détail dans le sujet sans toutefois, je le pense, que nous ayons à revenir sur ce que nous avons largement exposé dans les orientations budgétaires.

**M. LOPEZ.-** Je voudrais juste faire un rappel des principes du budget sur les programmations et les axes de travaux à savoir :

- une amélioration du mode de gestion des déchets en habitat collectif où nous faisons un effort particulier, notamment dans les habitats verticaux,
- le traitement des points accidentogènes présentés dernièrement à la Conférence des Maires. Il s'agit de faire face à notre responsabilité, de limiter les points difficiles d'accès et de les traiter de telle manière à limiter le risque d'accident,
- un programme de renouvellement de bennes et migration ainsi qu'une nouvelle technologie d'identification et de pesée des bacs,
- la poursuite de la perception des matières recyclables et la mise en place de l'extension du geste de tri courant 2016.

Le montant moyen de redevance à percevoir sur les ménages sera de 72 € HT, soit l'équivalent de ce qui a été facturé en 2015. Le Conseil est appelé à se prononcer sur ces propositions.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques par rapport à cela ?

**M. LIME.-** Nous n'allons pas refaire tous les débats que nous avons eus en Bureau ou ailleurs, mais pour les résumer très rapidement, par rapport à la différence des orientations budgétaires, nous pouvons considérer que les dépenses de collecte sont maîtrisées de manière importante. Sur les dépenses de traitement, nous passons de 2 à 5 % d'augmentation et s'il n'y avait pas ces augmentations nous n'aurions pas d'augmentation sur le rapport qui suit. Même si le budget du traitement a été voté la semaine dernière et que nous n'avons qu'à prendre en compte ce budget voté par le syndicat de traitement, j'appelle tout de même l'ensemble des conseillers à s'abstenir sur ce rapport pour montrer notre désapprobation concernant cette augmentation qui ne correspond pas à l'augmentation de la vie.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je crois que nous nous sommes déjà largement exprimés là-dessus et nous ne passerons pas à côté – vous savez que je le souhaite – d'un débat long sur le devenir du SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets), du réseau de chauffage, des fours, etc. En ce qui me concerne, je crois que nous avons fait les observations qui convenaient et que nous avons eu cette discussion. Nous avons parlé des orientations budgétaires avec François LOPEZ et Catherine THIEBAUT, à qui je passerai la parole, et je pense que pour cette année il nous faut voter ce rapport.

**Mme THIEBAUT.-** Merci de me donner la parole et merci d'organiser un Bureau-Débats sur ce sujet où nous aurons l'occasion de bien débattre. Je voudrais juste dire que le projet de mandat très ambitieux du SYBERT consiste à réduire très fortement les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) pour maîtriser les coûts. Les investissements actuels en matière de ressources humaines pour la prévention et la communication contribuent non seulement à créer de l'emploi local, ce qui est tout de même une bonne chose dans le contexte morose de l'emploi, mais aussi à maîtriser les coûts de demain qui prendraient au moins 10 % d'augmentation si nous ne faisons rien.

L'augmentation de 5 % affichée dans ce rapport correspond à peu près à 500 000 € et est quasiment compensée par des recettes. Un calcul fait montre que l'augmentation ne dépasse pas 0,76 %, soit 42 centimes d'euros par habitant. Pour terminer, je veux dire que les dépenses des uns (les dépenses du SYBERT) font les recettes des autres. Une hausse des tarifs de tri du SYBERT pour la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri, c'est plus de recettes éco-emballages pour la CAGB. Une hausse des dépenses de prévention et de compostage au SYBERT pour moins d'ordures ménagères résiduelles, c'est moins de dépenses d'incinération pour la CAGB. Enfin, une hausse des dépenses de communication au sein du SYBERT pour plus de collecte sélective signifie plus de soutien éco-emballages et de ventes de matières pour la CAGB. La RI (Redevance Incitative) de la CAGB n'évolue pas, puisque la projection est de 72 € par habitant en 2015 comme en 2016. Sur ce que je tenais à préciser sur les coûts de traitement que le SYBERT réalise les investissements et la récolte des économies ou des recettes supplémentaires pour les adhérents du SYBERT, y compris la CAGB.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je crois que nous sommes tous très attentifs à l'augmentation des tarifs, c'est évident. Ceci dit, nous aurons un débat en Bureau-Débats, mais aussi en assemblée, car il s'agit vraiment d'un sujet extrêmement important pour les années à venir.

Je voudrais simplement faire une petite remarque, parce que lorsque nous avons commencé à réfléchir à cela il y a quelques années, nous étions assez inquiets. Je n'entre pas sur le fond du dossier, puisque nous en discuterons, mais si l'on nous avait dit quel serait le résultat aujourd'hui, nous aurions signé immédiatement. Je tiens à le rappeler, nous aurions signé, mais cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas tenir compte des remarques que fait Christophe, entre autres. Je pense que nous devons avoir un débat là-dessus, je l'ai dit, et nous aurons ce débat. Simplement je voudrais que l'on considère un sujet essentiel qui est le coût et quand on regarde ce qu'il se passe dans d'autres endroits, on voit bien que si nous avions su, nous aurions signé tout de suite quand nous avons discuté de cela en 2006. Nous avons tout de même des coûts qui sont très bas, mais cela ne veut pas dire que nous ne pouvons pas faire mieux et je pense qu'il faut toujours vouloir faire mieux. Après avoir dit cela, je suis prêt à voter ce rapport.

S'il n'y a pas d'autre observation, quels sont ceux qui s'abstiennent ? Qu'ils lèvent la main. Je compte 18 abstentions. Y a-t-il des votes contre ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

Rapport n°1.1.5 - Tarifs de la gestion des déchets 2016
---

**M. LOPEZ.-** Il s'agit maintenant de vous présenter les tarifs de facturation du service de collecte des déchets. Vous avez tous les détails dans votre rapport sur la tarification qui sera appliquée dans le centre-ville, dans la périphérie de la Ville et dans les communes périphériques. La tarification est caractérisée par une augmentation de l'abonnement du bac de 60 litres. Prévu à l'origine pour les personnes seules, le bac de 60 litres a été fréquemment utilisé dans des foyers composés de plusieurs personnes (2 à 5 personnes) et le taux de présentation des petits bacs est très élevé (1 fois sur 2).

Il est actuellement plus intéressant pour un foyer d'opter pour un bac de 60 litres qui sera présenté à la collecte chaque semaine plutôt qu'un bac de 140 litres présenté 1 fois sur 2. Comme vous pouvez le constater, le bac de 60 litres est une source importante d'érosion de la base d'abonnement. Le prix moyen d'un bac de 60 litres ne couvre pas toujours les charges réelles du service et la grille tarifaire actuelle ne permet pas une baisse des taux de présentation des bacs qui pourrait constituer une piste sérieuse d'optimisation et donc de maîtrise des coûts pour les années à venir, tant pour la régie que pour le prix du marché de collecte lors de son renouvellement.

Nous avons été amenés à réajuster les tarifs pour réduire l'écart entre l'habitat pavillonnaire et collectif, puisque le pavillonnaire avait largement profité des nouvelles dispositions depuis 2012. Il s'agit d'une hausse plus importante de la part d'abonnement sur l'habitat pavillonnaire que sur le collectif. Il s'agit d'inciter à une diminution des taux de présentation des bacs pour permettre l'adaptation des moyens de collecte avec un objectif de maîtrise de la facture et donner une part du prix plus importante à la levée du bac de 60 litres. Nous souhaitons tendre vers une meilleure adéquation des coûts de service et le montant de la redevance incitative acquittée sans perdre la logique de la redevance incitative.

Vous avez tous les tarifs et vous voyez un impact beaucoup plus fort sur les bacs de 60 litres que sur les autres volumes. Cet impact est quasiment nul sur les bacs les plus grands (bacs à 4 roues). Sur proposition du Bureau, le Conseil de Communauté est invité à se prononcer sur les montants des tarifs 2016 de la gestion des déchets entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Y a-t-il des remarques ?

**M. MOUGIN.-** La réponse à ma première question a été apportée en grande partie, mais j'ai une deuxième question. Ne trouvez-vous pas qu'avec + 33 % pour les bacs de 60 litres, le prix de la levée est un peu excessif ? Ce sont tout de même 33 %, cela fait beaucoup d'un coup.

**M. LOPEZ.-** Ce n'est pas 33 % d'augmentation.

**M. MOUGIN.-** On passe de 1,02 à 1,36 €.

**M. LOPEZ.-** De quel secteur s'agit-il ?

**M. MOUGIN.-** Il s'agit du tarif de la levée par type de bac au paragraphe 5. Pour les paragraphes 6 et 7, il s'agit d'augmentation de 4, 5 ou 8 €. Je suis à la page 36.

**M. LOPEZ.-** Effectivement, mais cette facturation représente une part extrêmement faible de la facturation globale. Si vous prenez votre facturation globale, la levée représente une part tout à fait minoritaire. Même si l'on présente le bac moins souvent, le camion passe quand même.

**M. BAULIEU.-** Tu as raison, François. Nous n'allons pas jouer excessivement sur une valeur relative et sur une somme aussi modeste. Il s'agit bien de voir à l'écran les incidences en euros. Dans le rapport, il est expliqué qu'il y a bien une orientation dans cette proposition – j'y ai fait allusion rapidement dans mon propos introductif – pour que nous veillions à ce que notre tarification incitative conserve son rôle incitatif et qu'elle ne soit pas une sanction auprès de ceux qui sont dans des situations plus compliquées pour entrer pleinement dans le processus. Clairement, nous savons que l'habitat horizontal a quasiment atteint l'objectif, car chacun gère seul son affaire. Sur l'habitat vertical – essentiellement le fait de la Ville –, c'est un peu plus compliqué et plus nous sommes dans le collectif au sens fort du terme, plus c'est difficile. Or on se rend compte qu'il y a eu une réorientation de l'habitat individuel vers le bac de 60 litres, parce qu'il y a eu une optimisation de la redevance en entrant totalement dans la démarche, et il ne s'agit pas d'en faire reproche aux intéressés.

Puisque la redevance incitative doit moduler le tarif, ce que ne paient pas les uns est payé par les autres. Il ne s'agirait donc pas que ce mouvement ait pour conséquence, par-delà l'aspect tarifaire, que ceux qui sont en situation moins favorable pour entrer dans le processus du tri et de la démarche sélective aient un tarif qui ne soit pas seulement incitatif ou dissuasif, mais qui soit une véritable sanction. Pour éviter cette tendance, dans ce tarif, nous avons une proposition consistant à demander un effort un peu plus important pour les bacs de 60 litres pour respecter un équilibre d'incitation, par un équilibre de sanction. Il est vrai que nous mettons l'accent là-dessus, mais dans des valeurs absolues qui ne sont pas considérables.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je demande que nous regardions aussi les lignes suivantes où vous avez 0,01, etc.

**M. MOUGIN.-** Nous sommes d'accord. Ma question était pour le conteneur de 60 litres.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Gaby vient de donner l'explication.

**M. MOUGIN.-** Cela m'a paru bizarre, mais j'ai eu l'explication.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Là-dessus, je voudrais dire que sur les décisions que nous avons prises collectivement, nous sommes plutôt exemplaires. Ce n'est quand même pas un hasard si, chaque semaine ou plusieurs fois par mois, des délégations d'autres villes viennent voir comment nous gérons cela. Je rappelle tout de même que ce n'était pas quelque chose de facile lorsque nous avons décidé de mettre en place la redevance incitative. Nous n'étions pas à l'époque de la COP 21, mais aujourd'hui nous sommes dans l'esprit qui amène à ce que nous ayons baissé de manière très importante (25 à 28 %) nos déchets. À ma connaissance, nous sommes la seule communauté d'agglomération de France de plus de 100 000 habitants à avoir eu le courage – je dis bien « courage » - de le faire, parce que ce n'était pas forcément évident. Nous avons eu le courage de le faire et aujourd'hui nous en récoltons les fruits. Je suis d'accord avec vous sur le fait qu'une augmentation de 0,01 € serait mieux, mais regardons tout de même le résultat globalement. Sur la première ligne (partie pesée), la variation est de 0,001 € puisque nous passons de 0,231 à 0,232. Nous avons expliqué pourquoi l'accent avait été mis là-dessus et ce que dit Gaby est vrai.

Pour conclure, je voudrais dire que nous devons être très vigilants là-dessus, notamment pour le pouvoir d'achat de nos concitoyens dans l'Agglomération. Après, j'avouerais que cela me paraît raisonnable, même si c'est toujours trop cher.

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Je vois 15 abstentions. Quelles sont les voix contre ? Il n'y en a pas.

Rapport n° I.1.6 - Participation financière 2015 du Grand Besançon à la campagne de communication mise en place par le Conseil Régional « l'Originale Franche-Comté »
---

**M. BAULIEU.-** Nous sommes sur une queue d'opération, puisque nous avons participé avec d'autres agglomérations à accompagner la Région dans cette opération de promotion de la Région et de ses territoires, dont le Grand Besançon. Pour boucler cette opération sur 2015, alors même que nous étions sur une perspective de concours un peu plus important, en accord avec la Région, nous vous proposons de solder l'opération pour 18 580 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Les affiches seront collector. Y a-t-il des remarques ? De toute façon, nous avons décidé d'arrêter. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 14 abstentions.

Rapport n° I.1.7 - Participation de la CAGB au fonctionnement du SMABLV
---

**M. LOYAT.-** Pour 2015, la participation du Grand Besançon au fonctionnement de l'aérodrome de Besançon - La Vèze s'établit à 143 240 €, conformément à la décision prise en Comité syndical. Or, le montant voté au budget primitif du Grand Besançon s'élève à 135 620 €. Il convient donc de prévoir la somme complémentaire de 7 620 €.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vois 2 abstentions, c'est adopté. Je vous remercie.



Rapport n°1.1.8 - Avenant n° 1 à la convention de services communs 2015 entre la CAGB et le SMABLV

**M. LOYAT.-** Il s'agit d'un avenant pour prendre en compte l'intégration d'une personne responsable du système de management et de sécurité. À partir du 1<sup>er</sup> octobre 2015, le chef du service Topographie de la CAGB assure cette fonction au sein du syndicat mixte à hauteur de 15 % d'un équivalent temps complet. Cette mise à disposition est compensée par une recette supplémentaire de 2 041,50 € que le syndicat mixte reversera à la CAGB.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? J'imagine qu'il y a 2 abstentions.

Rapport n°1.1.9 - Convention de services communs entre la CAGB et le SMABLV

**M. LOYAT.-** Dans une logique d'optimisation des charges, il est proposé de renouveler pour une durée de 3 ans, la convention de services communs associant la CAGB et le SMABLV. Ainsi, le Grand Besançon met à la disposition du syndicat mixte 2 équivalents temps complet pour exploiter l'aérodrome. Pour 2016, le syndicat mixte devrait rembourser 92 514 € pour le partage de ces services communs.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? Y a-t-il des abstentions ? Il y a 2 abstentions.

Je pensais que quand vous levez la main pour les abstentions, certains ne prennent pas part au vote et nous n'en tenons pas compte. Quand vous ne prenez pas part au vote, vous ne devriez pas lever la main. Voyez-vous ce que je veux dire ? Nous n'avons jamais fait attention à cela, mais si Madame CUINET votait contre, son vote ne serait pas pris en compte, puisqu'elle ne doit pas voter sur ce rapport. Quand vous voyez votre nom affiché ici, ne levez pas la main sinon vous votez alors que vous n'en avez pas le droit. Ceci dit, ce n'est pas fondamental, cela ne changera rien, mais pour la forme, il est mieux de le faire.

Rapport n°1.1.10 - Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de services entre la CAGB et le SYBERT

**M. BAULIEU.-** Nous avons une convention de services pour rationaliser les moyens. Nous proposons de la reconduire pour l'année 2016 afin de nous donner le temps de travailler à une évolution peut-être assez profonde de ce partenariat. C'est dans cet esprit que nous vous proposons de reconduire la convention pour 1 an.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ? Y a-t-il des abstentions ? Il y a 2 abstentions. S'il n'y a pas d'opposition, nous passons au rapport suivant.

**Ressources humaines**

Rapport n°1.2.1 - Mutualisation de services - Évolution des services communs entre la CAGB, la Ville de Besançon et le CCAS : rattachement de la Direction du Parc Auto Logistique (PAL) à la CAGB, évolution en service commun entre la CAGB, la Ville et le CCAS et évolution de ses missions au 1<sup>er</sup> janvier 2016

**M. BAULIEU.-** Tout à l'heure, j'ai fait une proposition en fin de Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, dont la composition est identique à celle du Conseil Communautaire, puisque nous avons pris un peu de temps pour traiter les rapports n°1.2.1 à 1.2.16, et nous avons convenu que je ne recommence pas l'exposé. Président, si tu le demandes, nous le ferons.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Tu connais ma passion pour ce genre de choses.

**M. BAULIEU.-** S'il y a des interrogations ou des observations, nous le prendrons et je proposerai que nous passions ensuite directement au dispositif de vote, rapport par rapport, évidemment, de sorte que les choses soient claires dans notre procès-verbal. S'il n'y a pas d'observation, je propose au Président de passer au vote du rapport n° 1.2.1. Le dispositif décisionnel sur lequel nous devons voter est à la page 53 des rapports.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il y a 2 abstentions, c'est adopté.

Rapport n° 1.2.2 - Mutualisation de services - Création de nouveaux services communs au 1<sup>er</sup> janvier 2016 -  
Entre la CAGB et la Ville de Besançon : Direction des Finances et Direction de la Performance  
et du Conseil de Gestion -  
Entre la CAGB, la Ville de Besançon et le CCAS : Direction de l'Administration Générale

**M. BAULIEU.-** Il s'agit des aspects complémentaires sur les services communs au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le dispositif décisionnel est à la page 63. Je dis cela pour que ce sur quoi nous délibérons soit clair.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Sur ce rapport, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? J'imagine qu'il y a 2 abstentions, c'est adopté.

Rapport n° 1.2.3 - Évaluation des charges transférées - Coûts définitifs 2015

**M. BAULIEU.-** Le dispositif décisionnel est à la page 73.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je suppose qu'il y a 2 abstentions. Y a-t-il des oppositions ? Il n'y en a pas, c'est donc adopté.

Rapport n° 1.2.4 - Évaluation des charges transférées - Coûts prévisionnels 2016

**M. BAULIEU.-** Le dispositif décisionnel est à la page 82.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il y a 2 abstentions. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas.

Rapport n° 1.2.5 - Politique de la Ville - Avenant à la convention de mise à disposition  
de la Direction Contrat de Ville

**M. BAULIEU.-** Le dispositif décisionnel est à la page 84.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il y a 2 abstentions. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Le rapport est adopté.

Rapport n° 1.2.6 - Transfert de compétence en matière de logement et d'habitat  
de la Ville de Besançon vers la CAGB

**M. BAULIEU.-** Le dispositif décisionnel est à la page 89.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des oppositions ? Je compte 2 oppositions. Y a-t-il des abstentions ? D'accord.

Rapport n°1.2.7 - Mission « Transfert de la compétence eau et assainissement » -  
Création de postes et demandes de subvention

**M. BAULIEU.-** Tout est dit dans le résumé. Nous vous proposons de créer une mission au sein de la CAGB pour étudier, préparer et accompagner le transfert de la compétence Eau et Assainissement prévue par la loi. Cette mission est rattachée au DGST (Directeur Général des Services Techniques) mutualisé et est prévue pour travailler sur une durée de 2 ans et demi environ à partir de janvier 2016. Il est proposé de créer un poste de chargé de mission au sein de la CAGB et de solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau RMC (Rhône Méditerranée Corse) et du Conseil Départemental du Doubs.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des questions ou des oppositions ? Je compte 2 oppositions. Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

Rapport n°1.2.8 - Abrogation de l'indemnité exceptionnelle et mise en place d'une indemnité dégressive

**M. BAULIEU.-** C'est un peu technique, mais lors de l'instauration de la CSG (Contribution Sociale Généralisée), afin de préserver le pouvoir d'achat des salaires concernés, une indemnité compensatoire avait été instaurée. Elle vise une partie du public, puisqu'au fur et à mesure qu'arrivent de nouveaux salariés, il y a une forme de distorsion. Il est proposé de supprimer ce dispositif indemnitaire au bénéfice d'un autre qui disparaîtra progressivement au fur et à mesure de la revalorisation des salaires.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vois 2 abstentions.

Rapport n°1.2.9 - Organisation des élections des représentants des personnels  
aux Commissions Administratives Paritaires (CAP) de la CAGB

**M. BAULIEU.-** Puisque nous avons décidé de nous retirer du Centre de gestion, nous devons donc organiser nos propres commissions paritaires par catégorie de personnel. Vous avez dans le rapport le rappel de la date prévue (28 janvier 2016) et le nombre de membres par catégorie en bas de page 97. Il est rappelé sous quel délai les candidatures doivent être déposées et tout cela devrait se passer pour le mieux dans ces conditions.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté à l'unanimité.

**Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations**

Rapport n°6.1 - Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

**Mme DONEY.-** Faisant suite à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), le Préfet du Département du Doubs a transmis le projet de nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui propose une extension du périmètre de la CAGB pour le porter à 72 communes représentant 190 540 habitants. Les conseils municipaux des communes et organes délibérants des EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) sont sollicités pour avis sur le projet les concernant. Leur avis doit être rendu dans un délai de deux mois.

La CAGB pourrait émettre un avis favorable au projet de schéma sous certaines réserves qui sont au nombre de 4 et que vous avez en page 103 et 104. Sur proposition du Bureau, le Conseil de Communauté est invité à prendre connaissance du projet, formuler un avis et autoriser Monsieur le Président à transmettre cet avis.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ?

**M. GUYEN.-** Bonsoir. Merci de me donner la parole. Je voulais simplement intervenir au niveau du sujet des syndicats et du SIEV (Syndicat Intercommunal de l'Échangeur de Valentin) qui sont concernés. Je voulais donner l'avis du SIEV, puisque nous avons délibéré au niveau des trois communes. Nous souhaitons évidemment une étude d'impact technique, juridique et financière concernant cette dissolution. Nous voulons associer les élus des communes à cette étude et également lever l'ambiguïté des zones d'activités qui se trouvent à proximité comme la zone du Pré-Brunot ou du Vallon. Plusieurs questions se posent, mais nous suivons bien évidemment la proposition de la CAGB.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Elle va dans le sens de ce que vous dites.

**M. GUYEN.-** Tout à fait. J'apporte la position des communes du SIEV ainsi que celle d'École-Valentin qui est identique. Je ne parlerai pas des délibérations prises par mes collègues.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous ne pouvons pas prendre d'engagement aujourd'hui. Nous devons regarder comment cela va s'organiser avec les nouvelles prises de compétence concernant les nouvelles zones d'intérêt qui deviendront communautaires. Vous êtes donc d'accord là-dessus !

**M. GUYEN.-** Tout à fait, mais une question profonde se pose. Dans le cadre de cette rationalisation des syndicats, comment Monsieur le Préfet pourrait-il accorder des dérogations ? C'est une question qui se pose pour les élus des communes. Normalement, la loi oblige la reprise des zones d'activités d'intérêt communautaire.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pour l'instant, ce n'est pas cela. Là, nous en sommes à la dissolution du syndicat.

**M. GUYEN.-** Je suis d'accord, mais nous pouvons quand même nous poser des questions.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bien sûr. Pour l'instant, j'en ai fait part à Monsieur le Préfet et nous avons d'ailleurs dû lui écrire pour le lui dire. Nous l'avons questionné par téléphone et je lui ai dit que nous étions particulièrement réservés par rapport à cela et que nous allions émettre un avis qui est celui-ci. Il s'agit d'un avis selon lequel nous ne pouvons pas prendre d'engagement précis pour le SIEV et que nous attendons un certain nombre d'éléments. Ensuite, sur la manière dont cela se fera, ce sera un vrai sujet dans les mois à venir. Je ne vais pas vous la refaire « à la BAULIEU » ce soir, parce que vous savez ce qu'il dit et il a raison de le dire. Ce sera un vrai sujet et nous aurons l'occasion d'en parler à nouveau.

Pour l'instant, nous avons donc un petit chapitre sur l'évolution du Syndicat Mixte de Cohérence Territoriale. Concernant le SMAIBO (Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon-Ouest), nous sommes contre la fusion. Il y a aussi la fusion du SIAG (Syndicat Intercommunal de Grandfontaine) et du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Moulinot. J'ai même regardé deux fois, parce que j'avoue que je ne savais pas trop ce que c'était, mais Gaby m'a dit que ce n'était pas Monsieur MOULINOT.

**M. BAULIEU.-** Sur l'assainissement, cela n'a pas de sens, puisque nous transférons pour nous rapprocher. Autant commencer à fusionner les syndicats.

**M. LEGAIN.-** Je voulais simplement préciser que la Commune de Champagny a émis un avis défavorable sur le projet vendredi dernier lors d'une réunion de Conseil Municipal. En cohérence, j'émettrai également cet avis.

**M. PARIS.-** Monsieur le Président, depuis que nous parlons de ce dossier de SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale), vous avez toujours dit à juste raison que la CAGB n'était pas demanderesse.

Depuis que nous en parlons, un sujet n'a jamais été évoqué : le problème financier. Nous allons récupérer 13 ou 14 communes, ce qui aura probablement de grandes incidences sur les transports en commun, sur la logistique et sur un grand nombre de cas que nous ne connaissons pas actuellement. D'un point de vue financier, nous n'avons aucune lisibilité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et, en ce qui me concerne, c'est pour cette raison que je m'abstiendrai sur ce dossier.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Des projections ont déjà été faites et je ne peux qu'être d'accord avec toi en disant que cela va très vite, trop vite ; nous avons eu l'occasion de le dire. Ceci est vrai pour nous, mais ceci est aussi vrai pour les communes que le Préfet mettra dans ce schéma et pour les communes qui souhaitent venir. Si les communes qui souhaitent venir quittent leur syndicat, certains billets de sortie peuvent être costauds, mais c'est aux communes d'éventuellement poser la question. Il est vrai que nous avons quelques idées, mais ce n'est pas très clair pour l'instant ; cela mérite d'être précisé.

**M. VOUGNON.-** Dans le projet de la Commission, une partie n'est pas concernée par le domaine de compétence de l'Agglo : les syndicats. À Chaucenne, nous sommes concernés par un projet de fusion de deux syndicats scolaires pour lesquels l'unanimité s'est faite contre ce projet, que ce soit nos amis de Pouilley-les-Vignes, de Champagny ou de Champvans-les-Moulins. Nous avons produit un dossier à destination des membres de la SDCI et j'aimerais faire part à l'Assemblée de la position unanime des 6 communes contre ce projet. J'aimerais que nos représentants puissent aussi défendre cette idée, même si ce n'est pas de la compétence de l'Agglo aujourd'hui.

**M. LE PRÉSIDENT.-** J'ai reçu ton excellent dossier. Je me suis engagé à en parler au Préfet. Pour l'instant, je n'ai pas revu le Préfet par rapport à cela, mais nous avons le dossier et nous allons essayer d'aller dans ce sens, parce qu'il y a tout de même 6 communes. Je vais plaider pour votre dossier, mais ce n'est pas le Président qui décide. Nous t'aiderons pour ce dossier, mais il faudra peut-être que les services nous refassent une petite note synthétique. Nous plaiderons pour ce dossier, puisque 6 communes sont d'accord.

**M. BAULIEU.-** Elles sont d'accord pour ne pas être d'accord.

**M. LE PRÉSIDENT.-** J'ai bien compris. Elles sont d'accord entre elles sur le sujet. Il me semble tout de même normal que le Président défende leur position, ce que je ferai. Nous pouvons également introduire une réserve supplémentaire dans le rapport.

Mises à part ces remarques, quels sont ceux qui s'abstiennent ? Je compte 5 abstentions. Quels sont ceux qui sont contre ? Je vois 1 vote contre. Les autres sont donc d'accord.

Rapport n°6.2 - Modification du règlement intérieur du Conseil de Développement Participatif (CDP)
--

**Mme DONEY.-** Dans la perspective de la prochaine mandature du CDP en janvier 2016, il convient de revoir les modalités de fonctionnement de cette instance participative, de se prononcer sur les modifications du règlement intérieur découlant de l'application de la loi NOTRe, mais aussi d'envisager dès à présent les perspectives après 2015. Vous avez pu prendre connaissance dans le rapport des 4 points d'ajustement du règlement intérieur du CDP qui proviennent de la loi NOTRe. Nous devons nous prononcer sur ces modifications.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Il y a 2 abstentions.

## Commission n°02 : Mobilités

Rapport n°2.1 - Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de services de la Ville de Besançon pour la gestion de voiries d'intérêt communautaire -  
Modification de l'organisation de la propreté des voiries et de certains équipements

**M. MICHAUD.-** Par délibération en date du 18 décembre 2014, le Conseil Communautaire a approuvé la convention portant sur la mise à disposition du Grand Besançon de services municipaux pour la gestion de la voirie d'intérêt communautaire. Le 17 juin 2015, l'avenant avait été voté par notre assemblée, mais n'a pas été signé. Depuis, des évolutions ont eu lieu et il convient de les formaliser par un nouvel avenant n° 1. Ces évolutions concernent :

- les toilettes automatiques du kiosque de Chamars compte tenu de leur utilisation par les usagers et les conducteurs. La répartition est d'un tiers à la Ville de Besançon et de deux tiers à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, soit 12 617 € par an en valeur 2015,
- les stations du réseau de tramway, dont l'entretien était à l'origine assuré par Besançon Mobilité. Cette organisation ne donnant pas satisfaction, le nettoyage et le déneigement seront assurés par les services de la Ville pour un coût annuel de 230 000 € en valeur 2015 pour le nettoyage. Pour le déneigement, le coût sera de 56 600 €,
- l'entretien des 8 stations du centre-ville effectué par anticipation par la Ville à partir du 1<sup>er</sup> mai 2015. Il convient donc de compléter l'article 8 de la Convention. Pour 2015, le coût s'établit à 25 000 € pour les 8 stations de centre-ville et à 57 000 € pour les 29 autres stations.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci, Jean-Paul. Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Il n'y a pas, c'est adopté.

Rapport n°2.2 - Avenant n°8 à la convention de Délégation de service public (DSP)  
de gestion des lignes urbaines - Évolution des tarifs Ginko

**M. LOYAT.-** Cet avenant a pour objectif d'acter l'évolution de la tarification des services GINKO à compter du 1<sup>er</sup> février 2016. Rappelons le contexte : les tarifs GINKO ont augmenté depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012 pour les usagers, mais ceci est uniquement du fait des hausses de TVA. Il y a eu deux hausses de TVA, mais rappelons aussi que ces hausses pour les usagers ne se sont traduites par aucune recette supplémentaire pour la Communauté d'Agglomération ou Besançon Mobilités ; ce sont des recettes qui vont à l'État.

Dans la même période, depuis septembre 2012, l'inflation n'a pas été répercutée sur les tarifs et il est donc proposé une actualisation des tarifs GINKO à compter du 1<sup>er</sup> février 2016 en reprenant cette hausse de l'inflation. Les principes sont les suivants :

- augmenter les tarifs du réseau Ginko pour compenser les effets de l'inflation de 2013 à l'année 2016 incluse, estimée à 2,1 %, puisque nous estimons l'inflation de l'année 2016. Je rappelle qu'il vaut mieux avoir des augmentations régulières plutôt que des augmentations par à-coups, donc fortes et qui sont très mal perçues par les usagers,
- une augmentation modulée. Par exemple, il n'y aura pas d'augmentation du ticket à l'unité, puisqu'il était passé de 1,30 à 1,40 €. De ce fait, il y a des augmentations un peu plus fortes (+ 2,1 %) pour les abonnements, mais là aussi avec des modulations,
- un maintien de la gamme tarifaire. Normalement, lors du Conseil Communautaire du mois de mars 2016, nous proposerons une révision de la gamme tarifaire pour septembre 2016. Là, il n'y a pas de changement de la gamme tarifaire, il s'agit strictement d'une augmentation des tarifs.

À partir de cela, les recettes forfaitaires sont modifiées et revues à la hausse. Cela se traduit par 92 630 € en plus en 2016 et 174 049 € de plus en 2017, puisqu'il s'agira alors d'une année pleine. Par exemple, les abonnements annuels pris en septembre ne sont pas augmentés maintenant. Du fait de cette augmentation des recettes forfaitaires, il y a donc une diminution du même montant de la contribution forfaitaire que la Communauté d'Agglomération verse.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il serait bien que nous ayons un bilan de la fréquentation des transports en commun au bout d'un an. C'est pour que nous regardions où nous en sommes et que nous refassions un bilan financier. Il faudrait demander à Pascal et à Jean-Paul de le faire avec toi pour que nous montrions où nous en sommes. Nous sommes toujours très bien, nous sommes toujours à plusieurs millions en moins que prévu et, puisque c'est bien, autant le montrer. Il faut que nous fassions cela pour la fréquentation des transports en commun qui est conforme, ou à peu près, à nos prévisions.

Par rapport à cela, ce sont simplement des actualisations, rien d'autre. Y a-t-il des questions ?

**Mme VIGNOT.-** Nous voici de nouveau face à un rapport d'augmentation des tarifs de transports en commun de la Communauté d'Agglomération. Celle de l'année dernière n'avait effectivement dégagé aucune recette supplémentaire pour l'Agglomération, mais avait pesé dans les porte-monnaie des usagers. Dans ce contexte, la question des augmentations est posée. Or, en matière de transports, nous partageons le même objectif : faire monter toujours plus d'habitants dans nos bus et nos tramways. Plusieurs leviers existent et deux d'entre eux sont importants et consistent à proposer une offre diversifiée de transports et à garantir une tarification modérée qui participe à l'attractivité des transports en commun.

Ce qui a été acté dans notre PDU (Plan de Déplacements Urbains), voté à une très large majorité par cette assemblée, est de faire passer la part modale des transports en commun de 15 à 17 %. C'est aussi ce qui a été décidé collectivement dans notre Plan Climat Air Énergie. C'est en cohérence avec les objectifs de la COP 21 et c'est aussi l'ambition que nous défendons pour que les habitants et nos enfants vivent mieux, avec moins de pollution et en meilleure santé. Cette ambition exige des choix et le niveau de tarification en est un. Des collectivités ont démontré que cela était financièrement soutenable et viable pour cette collectivité et donc pour le réseau de transport. Aujourd'hui, le risque est de perdre certains usagers sans en gagner d'autres.

Alors que nous commençons un chantier important (le TCSP - Transport en Commun en Site Propre) qui perturbera notre réseau, alors que nous devons redoubler d'efforts pour séduire toujours plus d'usagers, alors qu'il est nécessaire d'encourager ceux qui ont franchi cette étape, alors que l'inflation n'était que de 0,4 % en 2014 et était quasiment nulle en 2015, l'augmentation de 3 % des tarifs de transports nous apparaît comme prématurée. Une analyse plus approfondie doit donc continuer à se développer en matière de tarification ; elle est en cours et nous souhaitons qu'elle soit la plus juste possible. De la nouvelle grille tarifaire, de la place donnée aux tarifications sociales et commerciales et de l'équilibre économique et de la qualité des services dépendra, à ce moment-là, l'acceptabilité des futures hausses. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Vous savez, il est toujours très simple de demander de payer moins. Je ne dirai pas que c'est démagogique, mais c'est toujours très simple. Là, nous avons bien précisé que nous ne parlons pas de changement de gamme tarifaire, mais d'alignement par rapport à l'inflation et au niveau de la vie. Je rappelle que nous n'avons pas augmenté le prix pendant des années. Lorsque nous l'avons augmenté et que nous avons voulu rattraper, cela a été un tollé général. Nous avons pris ensemble la décision de faire des hausses faibles, mais continues, c'est-à-dire de lisser cela. Je veux bien que nous fassions autrement, mais il y aura inévitablement des seuils et ils seront beaucoup plus difficiles. Je crois quand même que l'on peut dire qu'en matière de transports en commun, le Grand Besançon est plutôt exemplaire, même sur le prix du billet à l'unité. Renseignez-vous sur ce qui se fait dans beaucoup de villes, le prix du billet à l'unité est beaucoup plus élevé que cela, il va jusqu'à 1,60, voire 1,80 €. Chez nous, il est à 1,40 € et nous ne le touchons pas.

C'est toujours un peu pénible, je le dis, que des gens soient toujours contre toutes les augmentations et que les autres soient obligés de les faire voter. Cela ne me plaît pas plus qu'à toi de faire voter des augmentations, sauf qu'à un moment il faut tout de même avoir un caractère responsable pour faire en sorte que la machine tourne. Je rappelle que l'Agglomération du Grand Besançon – je l'ai déjà dit, mais on n'écoute pas cela –, une fois qu'elle a encaissé toutes les recettes et qu'elle a versé les ACTP, peut dégager à peu près 30 M€ par an pour investir dans l'économie, dans ses actions, dans la musique, dans les transports, etc. Sur ces 30 ou 32 M€, combien versons-nous pour les transports ? Nous versons 12 ou 13 M€. Cela veut dire que nous y mettons plus du tiers ! Je n'accepte donc pas que l'on dise ici que nous ne faisons pas le nécessaire pour les transports. Nous sommes exemplaires ! Nous mettons plus du tiers de nos recettes pour faire en sorte que tous les habitants de cette agglomération – je ne parle pas que des Bisontins, mais de toute l'Agglomération – puissent en profiter. C'est ma fierté et c'est notre fierté qu'on puisse aller, aujourd'hui et demain, dans toute l'Agglomération, même dans les plus petites communes. Demain, dans les nouvelles communes de l'Agglomération – c'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles elles veulent nous rejoindre –, on pourra y aller.

Bien sûr, nous pouvons toujours faire gratuit, nous pouvons toujours faire en sorte que cela coûte moins cher, sauf que ce que nous mettrons là, nous le prendrons ailleurs. Après, il y a des choix à faire. Nous pouvons décider de prendre 1 ou 2 M€ de moins sur le développement économique. C'est un choix que nous pouvons faire, mais c'est un choix que je ne suivrai pas, parce que le développement économique est pour moi une priorité. C'est une priorité que de créer des emplois. Excusez ma réaction peut-être un peu vive, mais j'ai toujours le sentiment d'être celui qui veut faire passer des augmentations contre l'avis des autres qui pensent que nous pouvons faire autrement. Ce n'est pas aussi simple. Je ne donnerai pas d'exemple, mais pour chacune des sensibilités politiques, lorsque vous êtes aux responsabilités, vous voyez bien que vous êtes quelquefois aussi obligés d'augmenter les tarifs. Je peux aussi donner des exemples, si vous me poussez dans mes derniers retranchements, mais ce n'est peut-être pas nécessaire. Je pense qu'à un moment il faut savoir ce que l'on veut.

Nous mettons plus du tiers des recettes qu'il nous reste dans les transports en commun et c'est exemplaire. Je veux – nous le voulons tous – que ce soit exemplaire dans toute l'Agglo. Demain, nous allons encore renforcer les transports, puisque nous allons construire la halte de Miserey. Si Devecey entre dans l'Agglomération, il y aura certainement des réflexions par rapport à tout cela et nous devons continuer à mettre de l'argent dans ce domaine. Je suis toujours dans la position de celui qui augmente et il y a ceux qui disent : « Non, non, il ne faut pas augmenter ! Monsieur le Président veut tout augmenter ». Ne me poussez pas, parce qu'il y a des domaines qui augmentent quand vous êtes aux responsabilités et je soutiens même ces augmentations, donc un peu de cohérence, s'il vous plaît

**M. GONON.-** Comme Monsieur LOYAT, je me félicite que l'augmentation soit limitée au montant de l'inflation, d'une part, et qu'elle soit lissée, d'autre part. Après la terrible augmentation de Diabolo en 2012, nous avons effectivement demandé à ce que vous lissiez et que vous y alliez un peu moins fort sur les augmentations. Je pense donc que nous pouvons tous les deux nous féliciter de cette évolution des positions.

Simplement, dans le détail, il y a deux ou trois petites choses que je voudrais vous signaler, Monsieur le Président. Premièrement, ma question concerne les abonnements mensuels, car je n'ai pas compris et j'aimerais que vous nous expliquiez pourquoi il y a des variations de 1 à 5 % selon les tarifs. Pourquoi n'y a-t-il pas de cohérence de l'augmentation ? Deuxièmement, vous dites que vous voulez favoriser les abonnements annuels, ce que je comprends, puisque c'est pour assurer les entrées. Par contre, pour des ménages fragilisés économiquement ou des petits revenus, je trouve que sortir 660 € en une seule fois est extrêmement difficile.



Je trouve que vous y allez un petit peu fort et privilégier l'abonnement annuel au détriment de l'abonnement mensuel ne me semble pas cohérent. Troisièmement, j'ai ressorti ma calculatrice et j'ai à nouveau trouvé des choses un petit peu bizarres, puisque vous dites que pour favoriser l'abonnement annuel vous enlevez *grosso modo* 2 mois. J'ai fait un calcul sur l'abonnement Famille qui doit être assez courant. Si je prends 31 € par mois multiplié par 12, cela fait 372 €. Si j'enlève 2 mois, cela fait 62 € de moins, soit 310 € annuels. Or vous marquez 330 €. Là, je me suis demandé si nous ne sommes pas en train de faire un peu de gras sur le dos des familles, en l'occurrence.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Vous êtes d'accord globalement.

**M. GONON.-** Sur l'augmentation, nous avons été les premiers, Monsieur le Président, à vous dire : « Attention, ne faites pas du 60 % alors que l'année d'avant certains se glorifiaient de faire 0 % ».

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est vrai que maintenant vous gérez les transports aussi, donc vous savez ce que cela coûte.

**M. GONON.-** Sur les parkings, nous vous avons dit : « 20 % d'un coup, cela fait mal ». Laisser c'est bien, se contenter de l'inflation est encore mieux et il faut le dire et le reconnaître.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous nous sommes rendu compte, Monsieur GONON, que lorsque nous n'augmentons pas le stationnement pendant 10 ans et qu'on l'augmente de 1 ou 2 % d'un seul coup, soit l'inflation, nous nous faisons critiquer par tout le monde. Les transports, ce n'est pas facile et maintenant que vous les gérez, vous le voyez. Quand on est aux responsabilités, on voit quelquefois les choses différemment. Au fond, je ne dirai pas que je me réjouis du résultat des élections départementales, mais d'une certaine façon cela a au moins un côté positif.

**M. GONON.-** Je rappellerai également à Madame VIGNOT que hors la CAGB, les transports scolaires sont par exemple gratuits.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Si vous voulez revenir là-dessus, nous allons vous expliquer une chose. J'entends bien ce que vous dites, vous venez d'annoncer que les transports resteront *ad vitam aeternam* gratuits dans le département du Doubs. N'a-t-il pas dit cela ? C'est ce que j'avais cru comprendre. Je vais prendre cela comme étant un instant de détente.

**M. LIME.-** Je demande simplement à Monsieur GONON de regarder là où il y a la gratuité et là où elle n'y était pas ainsi que de regarder les majorités politiques. Cela lui permettra de relativiser un peu ce qu'il vient de dire. Ensuite, nous nous abstenons sur ce rapport, puisque nous sommes cohérents sur l'ensemble des éléments. Je voudrais terminer sur ce que touche Transdev en CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) et que nous n'avons toujours pas vu revenir sur les usagers.

**M. PARIS.-** Sur ce sujet, je voudrais redire ce que je dis tous les ans : lorsque l'on critique l'augmentation, il ne faut pas oublier de dire que lorsqu'un usager achète un ticket de bus il ne paye qu'entre 18 et 20 % du prix réel.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Absolument. Tu le dis tous les ans, mais merci de le rappeler tous les ans.

**M. CROIZIER.-** Juste une toute petite remarque par rapport à la qualité de service dans les bus ; je ne parle pas du tram, mais bien des bus. J'entends de plus en plus de retours de gens me disant qu'ils prennent moins le bus. Cela reste à un niveau faible et c'est aussi pour cela que je voudrais avoir le nombre de voyageurs uniquement dans les bus.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je ne sais pas où nous en sommes dans le détail, mais nous avons en moyenne 100 000 voyageurs par jour et la proportion est de 60 et 40 %. Est-ce bien cela, Michel ? Nous vous donnerons les chiffres.

**M. CROIZIER.-** C'est l'évolution qui m'intéresse.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous aurons cela, c'est ce que j'ai demandé tout à l'heure. Je les ai régulièrement, mais je pense qu'il faut les partager avec tout le monde.

**M. ALAUZET.-** Juste une petite précision, puisque Christophe a évoqué le CICE. Cela aurait pu être un choix, dans des circonstances particulières, d'utiliser le CICE pour faire baisser les tarifs, mais c'est arrivé à un moment où il y avait un besoin de recrutement. Peut-être faut-il le rappeler, mais je crois qu'il y a eu 25 ou 30 embauches au moment du CICE. C'est-à-dire que sans le CICE, il n'y aurait pas eu ces embauches. Christophe, pour une fois – ce n'est pas toujours le cas – que le CICE sert vraiment à créer de l'emploi, je crois qu'il faudrait le saluer.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Vous discuterez de cela entre vous, tout à l'heure, mais vous ne serez pas d'accord.

Je mets aux voix ce rapport. Quels sont ceux qui sont contre ? Levez la main pour que je compte. Je compte 11 voix contre. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Je compte 16 abstentions. Très bien.

<p>Rapport n°2.3 - Projet global de transport en commun en site propre (TCSP) - Création d'une Commission d'indemnisation amiable du TCSP (CIAT)</p>
--

**M. LE PRÉSIDENT.-** Alors, avant qu'il nous explique, je voudrais vous dire que j'ai lu un article ce matin, et l'article est juste, mais quand même, il faut toujours rendre à César ce qui appartient à César et dire la vérité. Ce n'est pas le résultat des luttes qui a payé pour que l'on propose ce soir un rapport sur l'indemnisation amiable. Ce n'est pas la lutte qui a gagné, mais le bon sens, ce qui est différent. Effectivement, j'ai rencontré les commerçants il y a 4 ou 5 mois, Jean-Paul MICHAUD les a rencontrés fréquemment avec Michel LOYAT et Marie ZEHAF sur les problèmes de circulation, et effectivement, nous avons discuté sur le sujet de l'indemnisation amiable des commerçants qui vont se trouver en difficulté. Tout comme nous l'avons fait pour le Tram, nous n'avons pas la volonté de mettre des commerçants en difficulté, surtout quand il s'agit de commerces de proximité dans un quartier comme Montrapon ; certainement pas. Bien au contraire, on a besoin de commerces de proximité dans l'ensemble des quartiers de l'Agglomération, à Montrapon, mais pas que. Cela crée de gros problèmes, même en matière d'aménagement du territoire. Comment installer des commerces dans un maximum de communes de l'Agglomération ?

Donc, ce n'est pas la « lutte finale » qui a gagné. C'est parce que l'on a étudié cela depuis au moins deux mois et le 1<sup>er</sup> décembre, c'est-à-dire il y a 18 jours, nous avons pris la décision, en Bureau, de proposer cela. Nous n'avons pas été très bons. Nous aurions dû demander à notre médiateur d'aller le dire, puisque nous avons pris la décision en Bureau. Nous ne l'avons pas fait, parce que pour nous, l'essentiel, c'était d'aller jusque-là. Mais les conditions sont très précises : c'est parce que c'est un transport commun en site propre, point barre. Cela ne s'adresse absolument pas à d'autres types de travaux, parce que si tel était le cas, cela veut dire que chacun, dans vos communes, lorsque vous posez des tranchées, vous avez des indemnités. Je précise bien que cette indemnité amiable est une démarche volontaire, et je dirais « de bon sens », de l'Agglomération, de soutien aux commerces qui sont en difficulté, qui ne s'adresse que pour ces travaux-là, au-delà de 18 mois, et parce que c'est un transport en commun en site propre. Une commission sera créée comme va nous l'expliquer Michel. Voilà ce que je voulais dire par rapport à cela.

**M. LOYAT.-** Bien. Les éléments principaux ont été indiqués. Comme pour le Tram, c'est une création qui est facultative. C'est un choix volontaire, y compris pour le Tram, cela n'était pas obligatoire. La logique, puisqu'il y a une indemnisation, bien sûr, qui est possible en ayant recours auprès du Tribunal, mais le recours au Tribunal, cela prend du temps. Pour des commerces, des artisans, des professionnels qui sont en situation de fragilité, ce temps peut être trop long et certains peuvent se trouver en réelle difficulté. Mais comme l'a rappelé le Président, les choses sont bien bornées, et on a tenu effectivement à ce qu'elles le soient pour tous travaux. Il y a des travaux tous les jours, ou en tout cas assez régulièrement, notamment dans la Ville et dans d'autres communes. Il s'agit là d'une opération TCSP et TCSP d'envergure, parce qu'il est tout à fait possible que dans les années ultérieures, il y ait des travaux sur 20 m, sur 30 m, etc., concernant les transports en commun. Là, on ne va pas créer une commission pour cela. Dans le rapport vous est détaillée cette création de commission amiable. Cela veut dire aussi que ceux qui bénéficieront des indemnisations renonceront à un contentieux, à un recours. Cela fait partie du fonctionnement et cela fonctionnait comme cela pour la commission mise en place pour le Tram.

Vous avez noté que la composition est la même. Ce ne sont pas forcément les mêmes personnes, mais les deux coprésidents sont les mêmes personnes. Elles ont été sollicitées. Il s'agit de l'ancienne présidente du Tribunal administratif, Madame Claire SERRE, et de Monsieur Jean-Pierre DALLOZ, premier conseiller honoraire de la Chambre régionale des comptes. Ce sont les deux personnes qui assurent la compétence juridique, la qualité de l'instruction pour savoir si les dossiers sont recevables ou non. Et puis, vous avez d'autre part, six membres et les suppléants. Et là, ce sont des représentants des chambres consulaires, du MEDEF, des représentants professionnels défendant – avec des critères – les intérêts des commerçants, des artisans et des professions libérales. Il y a bien entendu des critères de recevabilité. Ensuite, si le dossier est recevable, il y a le montant de l'indemnisation, et cela se fait avec expertise, etc., sur une base de comptabilité. C'est vraiment très cadré. L'avantage pour les professionnels, c'est cette rapidité et c'est un élément qui compte. Voilà pour le fonctionnement de cette commission qui sera mise en place. La logique qui a prévalu, c'est de se donner un peu de temps pour bien cadrer les choses et éviter notamment que cela serve de précédent dès l'instant qu'il y a des travaux.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ce que je veux dire, c'est que sur le dossier Tram, il y a eu plus de 200 dossiers et 1 recours au Tribunal administratif. Entre nous soit dit, c'est bien pour le Tribunal administratif, car nous avons évité au moins 400 procédures. En plus, Michel l'a dit, mais je le rappelle, l'intérêt est que c'est payé rapidement, entre le moment où l'on dépose un dossier et le moment où l'on obtient la réponse de la commission. Il se passe environ deux mois.

**M. LOYAT.-** Et puis, un bilan sera fait tous les six mois.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est vraiment très peu de temps, c'est très rapide. Quand on tient un restaurant et que l'on ne peut pas passer devant pendant trois ou quatre mois, c'est du bon sens que l'on puisse être sensible à cela. On ne peut pas ne pas être sensible à cela.

Par rapport à cette commission d'indemnisation amiable du TCSP, est-ce qu'il y a des oppositions ? Deux oppositions. Des abstentions ? Vous ne voulez pas que l'on indemnise les commerçants. D'accord.

## Questions diverses

Rapport n°8.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

*Les rapports 8.1 et 8.2 sont traités conjointement.*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Est-ce qu'il y a des remarques en questions diverses ?

**M. HUOT.-** En ce qui concerne les affaires juridiques, il y a une demande qui concerne une société pour le Conservatoire du Rayonnement Régional pour 1,4 M€ de rémunérations complémentaires. Je ne sais pas si l'on peut avoir un petit éclairage puisque le CRR avait été construit en tenant l'enveloppe.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je peux te le confirmer.

**M. HUOT.-** C'est en page 224. La somme est importante.

**M. LE PRÉSIDENT.-** François JOSSE, si tu pouvais ne pas partir, cela m'arrangerait bien parce que dans le détail, je ne sais pas. De quelle société s'agit-il ?

**M. JOSSE.-** C'est la société Eiffage et le lot 7 « façades » du marché de construction de la Cité des arts où la société a fait un recours en indemnités au moment de la signature du décompte général et définitif des travaux. On refuse en bloc sa demande, mais comme c'est un recours gracieux, on demande à être appuyé par un cabinet d'avocat pour défendre cela.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Est-ce Eiffage Métal ?

**M. JOSSE.-** Oui, ils ont racheté l'entreprise Laubeuf qui avait été titulaire du lot 6 de la construction de la Cité des arts à l'époque en 2009. Et c'est Eiffage, ayant la possibilité de racheter la société, et ayant encore la possibilité de faire un recours indemnitaire qui l'a fait dernièrement.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il faudra m'en parler. Ce sont les recours que je fais, mais c'est un peu désagréable.

**M. JOSSE.-** On verra avec Jean-Philippe pour vous en parler.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je n'aime pas trop cela.

**M. JOSSE.-** On vous en reparlera. L'analyse que l'on en a faite, c'est que pour nous, le risque est nul.

**M. LE PRÉSIDENT.-** En fait, là, vous m'autorisez à ester en justice. C'est un peu, cela. Oui, à recourir. Bien, est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Je n'ai pas pu participer au brillant hommage qui a été fait en direction de Madame BAUDRAS, qui va nous quitter. Je crois qu'elle va habiter sur le plateau. Je voulais aussi la remercier, car nous nous côtoyons dans différentes assemblées, à l'hôpital également. Cela a déjà été fait, mais je voulais vraiment, Madame BAUDRAS, vous dire combien nous avons apprécié la clarté de vos conseils, et combien vous avez été très efficace et très pertinente dans toutes vos remarques. Je voulais vous remercier à nouveau et vous souhaiter une très bonne retraite dans le Grand Besançon. Merci et merci à vous toutes et à vous tous.

*La séance est levée.*